



COMMENT FAVORISER L'ÉGALITÉ DES CHANCES D'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN OCCITANIE ?



Avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional

Assemblée Plénière du 27 octobre 2017

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) est l'Assemblée consultative, instituée par la loi du 05 Juillet 1972, placée au côté du Conseil Régional, avec lequel il constitue la Région.

Composé de membres issus d'organisations socioprofessionnelles diverses représentant la société civile organisée et reconnus pour leurs compétences, leur sens de l'intérêt général et leur expérience, le CESER est un lieu d'écoute, d'échange, un laboratoire d'idées pour répondre aux besoins des citoyens.

Le dialogue instauré doit permettre d'aboutir à une vision partagée de l'intérêt régional, au-delà de tout clivage.

Les avis du CESER, rendus dans le cadre d'une saisine obligatoire de la Présidente de Région ou d'une autosaisine, constituent de véritables outils d'aide à la décision publique.

Assemblée Plénière du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
27 octobre 2017

**COMMENT FAVORISER L'EGALITE DES CHANCES D'ACCES A
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR EN OCCITANIE ?**

Avis adopté

Rapporteur : **Bruno SIRE**

Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées -Méditerranée

SOMMAIRE

**EXTRAITS DU DISCOURS INTRODUCTIF
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRESIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE**

**AVIS
COMMENT FAVORISER L'EGALITE DES CHANCES D'ACCES A L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR EN OCCITANIE ?**

EXPLICATIONS DE VOTE

REVUE DE PRESSE

EXTRAITS DU DISCOURS INTRODUCTIF DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY PRESIDENT DU CESER OCCITANIE /PYRENEES-MEDITERRANEE

Madame la Présidente de la Commission Finances représentant la Présidente de Région,
Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller, Chers collègues,
Madame, Monsieur,

Nous approchons de la fin de cette mandature et nous sommes à la veille de la mise en place, début 2018, d'un nouveau CESER avec un nombre de conseillers réduit ; je dirai quelques mots sur le projet de règlement intérieur en cours de préparation.

Au vu des nombreux travaux réalisés par les différentes Commissions du CESER, nous avons programmé une assemblée plénière par mois d'octobre à décembre, et celle de ce mois-ci se tiendra sur 2 jours, aujourd'hui et demain. En effet, nous avons 6 projets d'avis à l'ordre du jour de cette séance plénière des 26 et 27 octobre, apportant ainsi la preuve que nous avons su tenir nos engagements et gérer notre plan de travail malgré les difficultés.

Nous avons été saisis par la Présidente de Région, conformément à la loi, dans le cadre d'une saisine obligatoire, sur les Orientations budgétaires 2018 de la Région. Le projet d'avis préparé par la Commission Finances - Politiques contractuelles - je remercie son président Bruno LAFAGE et les conseillers de la Commission 11 et des autres Commissions pour le travail accompli - sera présenté par le rapporteur Henri SALLANABE. J'adresse également mes remerciements à Claire FITA, Présidente de la Commission Finances du Conseil régional, et à Jean-Pierre PONCET-MONTANGE, Directeur des affaires financières, qui ont présenté ces Orientations budgétaires le 17 octobre dernier devant la Commission 11 et les bureaux des onze autres Commissions sectorielles.

Je salue par ailleurs, le bon travail de la commission 11 sur le compte administratif 2016 réalisé dans le cadre du groupe de travail animé par Joël LAVAIL que je remercie, et la qualité du rapport sur les fonds européens 2014-2020 qui sera remis à tous les conseillers ainsi qu'à la nouvelle assemblée à des fins pédagogiques. Merci également à l'équipe administrative, Dominique-Marie FELIX et Noémie EYQUEM.

A l'ordre du jour de cette séance plénière, il y a également 5 autres projets d'avis élaborés dans le cadre d'autosaisines, sur des sujets que nous avons jugés déterminants pour le développement économique et social de la région Occitanie :

Cet après-midi, seront présentés les rapports suivants :

- *Favoriser l'accès à des bâtiments performants au plan énergétique en Occitanie - Commission Politiques environnementales et énergétiques – La rapporteure est Marie-Laure CAMBUS*
- *La territorialisation des politiques culturelles en Occitanie – Commission Culture – Jeunesse – Citoyenneté – Vie associative – Le rapporteur est Arnaud CARPIER*

Demain matin, nous poursuivrons, avec :

- *La contribution des pôles de compétitivité au renforcement de la dynamique de l'écosystème régional - Commission Transfert - Innovation – Valorisation de la Recherche - La rapporteure est Virginie GALLIGANI*

- *Comment favoriser l'égalité des chances d'accès à l'enseignement supérieur en Occitanie ? - Commission Enseignement supérieur - Recherche – Le rapporteur est Bruno SIRE*
- *Evaluation des politiques publiques : promouvoir une dynamique régionale avec un CESER acteur au sein d'un dispositif nouveau – Commission Suivi et évaluation des politiques publiques – Le rapporteur est Guillaume COURVIN*

(...)

Autant de sujets, comme vous pouvez le constater, sur des points importants. Suite à la loi NOTRe qui a donné mission aux CESER pour l'évaluation et le suivi des politiques publiques, la Commission du même nom s'est autosaisie de cette nouvelle mission, nouvelle opportunité d'agir pour l'intérêt général. Mais évaluation ne signifie pas sanction. Le défi ouvert est celui de notre capacité à trouver, ensemble, un espace d'intelligence partagée, de mieux comprendre et de mieux appréhender l'efficacité des politiques publiques.

Une baisse des dotations de l'Etat pour les régions en 2018

Les Orientations budgétaires 2018 de la Région s'inscrivent dans un contexte particulier pour les Régions de France. En effet, actuellement est en débat la loi de finances pour 2018, qui impactera fortement les budgets régionaux. Et le mécontentement des présidents de Régions s'est fait entendre lors du Congrès des Régions de France réuni à Orléans les 27 et 28 septembre.

Le Premier Ministre Edouard Philippe a annoncé la baisse des dotations de l'Etat aux Régions, notamment la non-reconduction du fonds de soutien au développement économique de 450 millions d'euros, prévue dès 2017 pour aider les Régions à faire face aux transferts de compétences des Départements aux Régions à compter de 2018, notamment la compétence exclusive dans le domaine du développement économique.

Sous le précédent Gouvernement, il avait été conclu un accord débouchant sur une compensation de 600 millions d'euros, via le remplacement de la dotation générale de fonctionnement, par une part de TVA reversée aux régions, leur permettant de retrouver une aisance fiscale, pouvant ainsi compter sur un produit en hausse régulière, et un fonds de 450 millions d'euros annuels, remis en cause aujourd'hui ; les Régions ont exprimé leur désaccord.

(...)

La réalisation des LGV en Occitanie suspendue aux conclusions des Assises de la Mobilité

Avec l'inauguration début juillet, de deux nouvelles LGV, Paris-Rennes et Paris-Bordeaux, le Président de la République a fait savoir qu'il y aura un gel dans la réalisation de projets d'infrastructures nouveaux, dans l'attente de l'adoption de la future loi des mobilités prévue au 1^{er} semestre 2018 ; la réalisation des lignes LGV Bordeaux-Toulouse et Montpellier-Perpignan sont en cause, l'absence de financement étant invoquée. La priorité de la politique gouvernementale est de se recentrer vers les transports du quotidien.

Cette décision de l'Etat nous a surpris par la qualification de projets nouveaux alors qu'il s'agit de la mise en œuvre d'engagements précis du Conseil Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire depuis le 14 mai 1991, avec une Déclaration d'Utilité Publique le 6 juin 2016 ; les retards pris par les collectivités du Sud-Ouest dans le montage financier ont hélas facilité cette décision de gel des projets.

A noter, seul le chantier du Grand Paris Express ne serait pas remis en cause (25 milliards d'€ pour les infrastructures et 10 milliards pour les aménagements – *ce dernier coût dépasse celui de la réalisation de la phase 2 du Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest - GPSO, Bordeaux-Toulouse estimé à 9,5 milliards d'€*) ainsi que les projets Canal Seine-Nord et Lyon-Turin.

Ce gel dans la réalisation des LGV Bordeaux-Toulouse, Montpellier-Perpignan n'est pas acceptable. La région Occitanie compte plus de 5 millions d'habitants, il en va de son développement économique, de son attractivité. Le Sud-Ouest de la France, de l'Atlantique à la Méditerranée, c'est plus de 12 millions d'habitants, soit autant que l'Ile-de-France. Au moment où l'Espagne vient d'achever l'interconnexion des capitales régionales au TGV, nous demandons le respect des décisions de l'Etat ainsi que celui des calendriers fixés pour les projets suivants : Bordeaux-Toulouse, Montpellier-Perpignan et l'interconnexion avec l'Espagne.

Certes des réunions de travail ont été organisées au niveau régional ou avec la Ministre des Transports Elisabeth BORNE pour évoquer notamment les scénarios de modèle financier permettant de réaliser Bordeaux-Toulouse, par exemple en s'inspirant du modèle du Grand Paris avec notamment une taxe sur l'immobilier de bureaux et une écotaxe ; toutefois, aujourd'hui, il est impératif de se rassembler autour de cette réalisation pour qu'elle soit réellement effective en 2024, comme décidé. L'Occitanie n'a que trop attendu le TGV qui placera la Ville rose – *qui deviendra la 3^{ème} ville de France dans 5 ans devant Lyon* - à seulement 3 heures de Paris, et ouvrira, grâce à la ligne Montpellier-Perpignan, les portes de la plus grande région de France sur l'Espagne, le Portugal, et l'Europe.

Après la pétition lancée fin septembre par le Groupe la Dépêche pour la LGV en Occitanie, qui a déjà recueilli plus de 10 000 signatures, et pour laquelle je vous ai tous invités à déposer votre signature pour montrer l'engagement du CESER, des organisations qui le composent, le 4 octobre, à l'occasion des 25 ans de l'association Eurosud TEAM, avec la Présidente de Région, nous avons appelé à la mobilisation de tous les acteurs socio-économiques à Toulouse pour défendre la mobilité, l'intermodalité dans une région en plein développement démographique et économique, avec des Métropoles qui devraient être reliées entre-elles.

Ce colloque a rassemblé plus de 700 personnes : élus locaux, acteurs économiques, culturels et sportifs, responsables d'associations d'usagers. La Présidente de Région et moi-même avons rappelé la grande injustice de cette remise en cause par l'Etat des projets de LGV en Occitanie.

Il faut savoir qu'il n'y a pas de croissance durable pour les territoires sans infrastructures de transport modernes. Opposer les trains du quotidien et les TGV n'a pas de sens car ce sont les deux composantes d'un système ferroviaire d'avenir dont on connaît les performances environnementales. L'Etat doit respecter ses engagements pris sur le GPSO.

Cette mobilisation, celle prévue le 29 novembre à Perpignan, ainsi que la pétition lancée, doivent aider à peser dans les conclusions des Assises de la Mobilité, en décembre.

La réalisation de ces chantiers engagés créerait des milliers d'emplois et permettrait l'insertion professionnelle de jeunes, l'acquisition de qualifications, et devrait avoir un impact en termes de réduction de chômage.

Autoroute Toulouse-Castres

Le CESER demande aussi, le respect des engagements de l'Etat et des collectivités pour l'autoroute Toulouse-Castres avec la décision attendue du Conseil d'Etat en janvier 2018.

Autres enjeux pour notre région : l'Agriculture, l'Eau, La Montagne, l'Aménagement durable, équilibré du territoire...

Hormis les enjeux de la mobilité en France, le Gouvernement a également lancé les Etats Généraux de l'Alimentation (EGA) en juillet dernier, articulés autour de deux chantiers, le premier consacré à la création et à la répartition de la valeur (septembre), le second portant sur une alimentation saine, sûre, durable et accessible à tous (octobre/novembre).

D'août à novembre, ce sont donc quatorze ateliers, dont un atelier transversal, qui sont prévus. Les échanges au sein de ces ateliers associeront l'ensemble des parties prenantes : producteurs, industries agroalimentaires, distributeurs, consommateurs, restauration collective, élus, partenaires sociaux, acteurs de l'économie sociale, solidaire et de la santé, organisations non gouvernementales, associations caritatives et d'aide alimentaire à l'international, banques, assurances ...

La DRAAF Occitanie, le Conseil régional et la Chambre régionale d'agriculture ont organisé en région, le 20 septembre à l'ENSAT d'Auzeville-Tolosane, un séminaire afin que la Région Occitanie contribue à la réflexion des Etats généraux de l'alimentation. Ce séminaire a proposé de centrer la réflexion sur la création et la répartition de la valeur, avec pour objectif de renforcer la structuration et les stratégies de filières sur la valorisation économique de la qualité, en tenant compte des atouts et des contraintes de l'Occitanie, de créer des coopérations favorables entre la production agricole, la transformation agroalimentaire et la distribution, pour mieux répondre aux besoins des consommateurs.

Le CESER était représenté.

Il est important de se mobiliser pour notre agriculture ; l'Occitanie est la 2^{ème} région agricole française derrière la Nouvelle-Aquitaine, la 1^{ère} région française pour les SIQO (signes d'identification de la qualité et de l'origine), une agriculture bio de plus en plus présente.

Le projet d'avis « Les conditions de la réussite d'une agriculture durable : Les propositions du CESER Occitanie » préparé actuellement par la commission Agriculture – Forêt – Bois du CESER, et à présenter en assemblée plénière le 23/11 prochain, entre pleinement dans la réflexion des EGA.

Le CESER a par ailleurs, participé à d'autres événements déterminants tels que le Forum Occitanie 2040 le 2 octobre, lancement de la concertation en vue de définir le futur Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable, et d'Egalité des Territoires (SRADDET), la démarche régionale de prospection sur l'eau « H2O30, l'eau en partage », les Rencontres de concertation pour le futur Parlement de la Montagne (au mois de juillet) ainsi qu'à la 1^{ère} journée inter-massifs pour ce Parlement le 20 septembre.

J'apporte quelques précisions sur 2 de ces points :

Avec le SRADDET, il s'agit pour la Région de porter une ambition régionale qui ne saurait se résumer à un document de gestion des sols. Le but de la démarche est d'imaginer la manière de vivre ensemble en Occitanie dans les années à venir, de voir comment les déplacements, les logements ou encore l'environnement peuvent et vont évoluer.

Nous serons obligatoirement saisis par la Présidente de Région pour faire part de notre avis. La nouvelle Assemblée aura donc à présenter une contribution, probablement d'ici la fin du 1^{er} semestre 2018. Ce sera un travail partagé à réaliser entre les Commissions et Section concernées qui seront mises en place. Pour rappel, la nouveauté réside dans la portée prescriptive que génère ce schéma pour les collectivités et les groupements infrarégionaux.

Un Plan régional pour sécuriser la ressource en eau dans les territoires

Le CESER a également participé à la démarche de prospection sur l'eau. Nous avons fait part de nos propositions dans un cahier d'acteurs à paraître, rappelant ainsi dans une région en prise avec une démographie galopante (plus de 52 000 habitants par an), des épisodes de sécheresse récurrents depuis plus de 15 ans dans un contexte de réchauffement climatique, qu'il y a urgence de mettre en place un plan régional de sécurisation des ressources en eau dans les territoires. Nous avons des atouts en région pour y arriver, que constituent le Massif Central, le Massif des Pyrénées, les grands fleuves, les grands barrages. Il faut préparer l'avenir de l'Occitanie qui sera la 3^{ème} région française la plus peuplée en 2021, en réalisant le stockage de l'eau, en améliorant notre capacité à la retraiter, en faisant évoluer les comportements individuels et économiques.

La Région Occitanie est donc engagée sur diverses politiques, les compétences des Régions s'étant accrues avec la loi NOTRe.

Les projets d'avis du CESER

Le CESER s'est saisi des thématiques de : l'accès à des bâtiments performants au plan énergétique, la territorialisation des politiques culturelles, la contribution des pôles de compétitivité au renforcement de la dynamique de l'écosystème régional, l'égalité des chances d'accès à l'enseignement supérieur, l'évaluation des politiques publiques et a formulé des propositions concrètes. Autant de sujets sur lesquels la Région travaille avec détermination.

(...)

Demain matin, nous achèverons cette séance plénière en abordant les projets d'avis sur les pôles de compétitivité, l'égalité des chances d'accès à l'enseignement supérieur, l'évaluation des politiques publiques.

En matière de recherche, d'innovation, d'enseignement supérieur, le CESER a déjà rappelé, par des avis antérieurs, l'importance du développement de ces domaines pour notre territoire.

(...)

Comment favoriser l'égalité des chances d'accès à l'enseignement supérieur en Occitanie ?

Une politique de site harmonieuse pour développer l'accès à l'enseignement supérieur en Occitanie

En matière d'enseignement supérieur, on note une hausse constante des effectifs - la région Occitanie a un nombre de diplômés supérieur à la moyenne nationale (44,3% des 30-34 ans en 2013), un développement des politiques de site. Et dans le même temps, on constate le manque de lisibilité, d'orientation, d'accueil du système d'enseignement supérieur régional ne permettant pas à chacun de poursuivre ses études dans la voie choisie, selon ses capacités, son cursus antérieur, son origine sociale, son origine géographique.

Le CESER s'est donc saisi de la question de l'égalité des chances d'accès à l'enseignement supérieur pour les nouveaux bacheliers et les étudiants des différents niveaux de formation, cherchant à connaître les freins à cette égalité des chances d'accès et les moyens à mettre en œuvre pour les lever. Le CESER préconise ainsi : d'expérimenter en Occitanie une évolution du système Admission Post Bac (APB) qui intègre l'ensemble des filières de formation, notamment sanitaires et sociales, scindé en 3 sous-ensembles (cursus des lycées publics, privés, cursus des universités publiques, cursus sélectifs (Ecoles, Instituts publics et privés) ; de revoir le système d'information et d'orientation des lycéens (mise en place d'une formation à l'orientation en 2^{nde} et en 3^{ème} pour les bacs technologiques, de classes d'années passerelles...) ; d'accroître la capacité d'accueil des établissements publics (action souhaitée de la Région auprès de l'Etat pour des investissements ciblés afin d'accroître le nombre de places en premier cycle dans les filières sous tension, et ce dans le cadre des CPER et contrats de site, et en soutenant le développement des enseignements numériques...) ; d'améliorer les conditions de vie des étudiants (augmentation du montant des bourses individuelles...) ; revoir la politique de financement de l'alternance et de l'apprentissage afin qu'elle soit poursuivie et étendue à tout l'enseignement supérieur et dans toute la région.

(...)

Je vous remercie !

**COMMENT FAVORISER L'EGALITE DES CHANCES D'ACCES A
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR EN OCCITANIE ?**

Avis adopté

Suffrages exprimés : 193

Pour : 148

Contre : 28

Abstention : 17

Rapporteur : **Bruno SIRE**

Cet Avis a été élaboré sous l'autorité de la Commission « Enseignement Supérieur – Recherche » du CESER, présidée par Gérard MATHERON. Elle adresse ses remerciements aux personnes qui ont bien voulu alimenter sa réflexion.

Monsieur **Pascal AUGIER**

Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Occitanie (DRAAF)

Madame **Françoise BIR**

Directrice du CROUS de l'Académie de Toulouse

Madame **Marie-Elisabeth BORREDON**

Déléguée Régionale à la Recherche et à la Technologie

Monsieur **Olivier BRUNEL**

Conseiller du Recteur de l'Académie de Montpellier, chef du Service Académique d'Information et d'Orientation (SAIO), délégué régional de l'ONISEP Occitanie

Monsieur **Arnaud ETCHEVERRIA**

Représentant du monde étudiant au CESER

Monsieur **Joël GARDES**

Ancien Président FCPE 30

Madame **Ghislaine GIBELLO**

Représentante au CESER des Organismes de recherche

Madame **Delizar JOMNI**

Chef du service Orientation et Accompagnement au projet de l'Université de Montpellier

Madame **Christelle KIRCHSTETTER**

Directrice Générale de l'École Supérieure des Beaux-Arts de Nîmes

Madame **Sophie KHACHNI**

Chef du service Information, Communication et Accompagnement à la transition des lycéens de l'Université de Montpellier

Monsieur **Cheik LATRACHE**

Conseiller d'Orientation, Psychologue

Madame **Armande LE PELLECMULLER**

Rectrice de la région académique Languedoc - Roussillon et Midi – Pyrénées

Monsieur **Nicolas MADIOT**

Chef du SAIO au rectorat de Toulouse

Madame **Michèle MARIN**

Représentante au CESER des Organismes de recherche

Monsieur **François MIRABEL**

Doyen de la Faculté d'Économie et Directeur du Service Commun Universitaire d'Information,
d'Orientation et d'Insertion Professionnelle de l'Université de Montpellier

Monsieur **Bruno OURY**

Administrateur de la PEEP Sud

Monsieur **Dimitri PECOUT**

Président en charge des affaires sociales de l'Association Générale Étudiante de Midi-Pyrénées
(AGEMP)

Madame **Nadia PELLEFIGUE**

Vice – présidente de la Région Occitanie, en charge du Développement économique, de la recherche,
de l'innovation et de l'enseignement supérieur

Madame **Clémence PILLOT**

Vice-présidente en charge des affaires sociales de l'Association Générale Étudiante de Midi-Pyrénées
(AGEMP) (adhérente de la Fédération des Associations Générales Etudiantes - (FAGE))

Monsieur **Nicolas PIQUÉ**

Vice-président du Conseil Supérieur de l'Enseignement Privé (COSEP) en Midi -Pyrénées

Madame **Delphine POWAGA**

FCPE 34, ancienne trésorière FCPE du Languedoc - Roussillon

Madame **Brigitte PRADIN**

Directrice de l'Institut National Universitaire Champollion

Monsieur **Philippe PROST**

Directeur du CROUS de l'Académie de Montpellier

Madame **Emilie TEYCHENÉ**

Secrétaire Générale du Conseil Supérieur de l'Enseignement Privé (COSEP) en Midi -Pyrénées

Madame **Anne–Lucie WACK**

Présidente de la Conférence des Grandes Écoles (CGE)

Cet Avis a été élaboré sous l'autorité de la Commission
« Enseignement supérieur – Recherche »

Le Bureau

Président

Gérard MATHERON

Vice-Présidente

Cécile HA MINH TU

Secrétaire

Belkacem MOUSSAOUI

Les membres

Claude AIQUI-REBOUL

Benjamin ASSIE

Philippe AUGE

Gilles BESSON

Serge CAMBOU

Michel COLOM

André CORRIGES

Alain DI CRESCENZO

Philippe DOMY

Pierre GACHES

Ghislaine GIBELLO

Hélios GONZALO

Christelle JOURNET

Muriel LARGUIER

Yannick LE QUENTREC

Michèle MARIN

Florian PASCUAL

Anne PERRIN

Thomas PORTES

Yvelise POUDEVIGNE

Brigitte PRADIN

Anne PRZEWOZNY

Alain RADIGALES

Dominique RAMONDOU

Isabelle RICO-LATTES

Patrick ROUX

Bruno SIRE

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	1
I. LE SYSTÈME ADMISSION POST BAC (APB) D'INSCRIPTION DES NÉO-BACHELIERS.....	5
1.1. PRÉSENTATION DU SYSTÈME APB	5
1.2. LA REMISE EN CAUSE DU SYSTÈME APB.....	5
II. UNE QUESTION PRIMORDIALE MAL RÉSOUE : L'INFORMATION ET L'ORIENTATION DES LYCÉENS	8
2.1. LES DÉTERMINISMES SOCIAUX ET CULTURELS PEUVENT ENTRAINER UNE ORIENTATION SUBIE	9
2.2. UNE INFORMATION FOISONNANTE, TARDIVE ET UN SYSTÈME D'ORIENTATION TROP COMPLEXE.....	10
2.3. MIEUX RECONNAÎTRE ET MIEUX ORGANISER LE « DROIT À L'ERREUR» D'ORIENTATION	12
2.4. PROMOUVOIR LES SCIENCES AUPRÈS DES JEUNES DÈS LE SECONDAIRE, AFIN D'AMÉLIORER L'ÉGALITÉ DES CHANCES D'ACCÈS À LA RECHERCHE.....	14
III. LA QUESTION « ANGOISSANTE » DE LA GESTION DES FLUX	16
IV. LES CONDITIONS DE VIE ET D'ÉTUDES ACCENTUENT LES DIFFICULTÉS D'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.....	18
4.1. LE SYSTÈME DES BOURSES POUR LES ÉTUDIANTS	18
4.2. LA QUESTION DU LOGEMENT DES ÉTUDIANTS	20
4.3. L'ACTION SOCIALE.....	21
4.4. LA SANTÉ	22
4.5. ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP	22
V. LA QUESTION DE L'APPRENTISSAGE ET DE L'ALTERNANCE	25
5.1. L'ALTERNANCE COMME UN MOYEN DE COMPENSER LES INÉGALITÉS SOCIALES.....	25
5.2. S'AGISSANT PLUS SPÉCIFIQUEMENT DE L'APPRENTISSAGE.....	25
CONCLUSION	29
ANNEXES.....	33
GLOSSAIRE.....	58

INTRODUCTION¹

CONTEXTE ET INTERET DE L'AVIS

L'enseignement supérieur en France a connu une très forte expansion quantitative depuis le début des années 1960 jusqu'à la fin des années 1990. Les effectifs se sont ensuite stabilisés pendant environ 15 ans avant d'augmenter à nouveau à partir de la fin des années 2000.

Dans la région Occitanie, le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur est au-dessus de la moyenne nationale². Ainsi en 2013, 44,3 % des 30-34 ans de l'Occitanie étaient diplômés de l'enseignement supérieur. Une observation plus fine montre cependant une forte disparité : les départements des deux métropoles sont à 45 % (Hérault) et 56,6 % (Haute-Garonne), alors que dans le Tarn, le Gers, l'Aveyron et la Lozère, les taux sont compris entre 40 % et 43 %, et que dans les autres départements ils sont entre 32 % et 38 %.

La massification de l'enseignement supérieur a eu pour conséquence : d'une part l'accroissement des effectifs dans le service public, avec une mise en tension particulièrement forte ces dernières années dans les structures à effectifs d'entrée non régulés que sont les Universités, d'autre part la multiplication des structures d'enseignement supérieur privé. Ce double phénomène s'est accompagné d'un développement des structures d'enseignement supérieur hors des capitales régionales, dans des villes moyennes. Y ont été créés ou développés des classes de BTS, des départements d'Instituts Universitaires Technologiques (IUT), des premiers cycles universitaires à visée professionnelle et dans certains cas, des formations générales de niveaux Licence ou Master.

Afin que ce développement déconcentré sur les territoires se fasse de façon harmonieuse, la Région Midi-Pyrénées et l'Académie de Toulouse ont mis en place et signé sur la période 2012-2015, dix contrats de sites définissant les priorités et orientations communes à chaque implantation universitaire (hors Toulouse). La Région Midi-Pyrénées a été particulièrement vigilante, lors de l'écriture du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020, à l'équilibre entre implantations toulousaines et implantations sur les territoires hors Toulouse. Il n'en reste pas moins que 84,5 % des effectifs étudiants, de l'académie sont concentrés sur l'aire urbaine toulousaine.

Dans l'Académie de Montpellier les choses se présentent de façon un peu différente. Les trois agglomérations de Montpellier, Nîmes et Perpignan rassemblent près de 71 % des effectifs régionaux, et l'aire urbaine de Montpellier environ 40 %.

Attractif, l'enseignement supérieur régional souffre cependant de difficultés de lisibilité, d'orientations et d'accueil. Les dispositifs en place ne permettent pas toujours à chacun de poursuivre ses études dans la voie qu'il a choisie, selon ses capacités et son cursus antérieur. Comment y remédier ?

¹ Il ne s'agit pas ici de faire une analyse des causes, ce qui relèverait d'un travail académique en sociologie, mais de présenter quelques constats issus des données d'organismes publics : Rectorat, Région, Ministères.

² Source : Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI), adopté par la Région en Assemblée Plénière du 2 février 2017, p.23.

QUESTIONNEMENTS

Le CESER a toujours montré son attachement à une politique de site dynamique qui soit orientée vers l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur. Constatant des disparités persistantes, il est fondé à vouloir alimenter la réflexion pour que le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) 2017 - 2021, que souhaite promouvoir la Région Occitanie, soit un outil réellement efficace pour corriger les disparités tant géographiques que sociales.

Ainsi le CESER a souhaité s'autosaisir de la question relative à l'égalité des chances, dans l'accès à l'enseignement supérieur, pour les nouveaux bacheliers et les étudiants aux différents niveaux de formation.

La définition du terme « égalité des chances d'accès à l'enseignement supérieur » retenue ici est le fait que : chacun, en fonction du cursus scolaire qu'il a suivi, ait la même probabilité d'accéder aux études supérieures qu'il souhaite et peut entreprendre, quel que soit sa situation, son origine sociale ou son origine géographique. Nous devons souligner qu'une partie de l'inégalité des chances dans l'accès à l'enseignement supérieur se joue parfois, bien en amont du choix d'orientation post Bac.

Les travaux engagés par le CESER sur ce sujet résultent de plusieurs questionnements : Quels sont les freins à l'égalité des chances dans l'accès à l'enseignement supérieur ? Quels sont les leviers existants pour tenter de lever ces freins ? Quels dispositifs et outils sont mis en place par les pouvoirs publics et/ou disponibles au sein des territoires pour favoriser l'égalité des chances, pour quels résultats ? Quelles continuités par rapport aux outils antérieurement mis en place par les anciennes Régions du Languedoc – Roussillon et de Midi -Pyrénées ? Quelles stratégies sont poursuivies par les Établissements dans l'élaboration de leur offre de formation et quels sont leur impact sur l'égalité des chances ?

PANORAMA DES POURSUITES D'ETUDES POST-BAC + 3

Quelques données générales (cf. Annexe 1)

Dans la région Occitanie le taux de réussite au baccalauréat est proche de la moyenne nationale. Le taux de poursuite d'études des bacheliers est voisin ou supérieur au taux national. Près de la moitié des effectifs de Brevets de Technicien Supérieur (BTS) provient de baccalauréats technologiques (davantage qu'au niveau national). Les effectifs de Licence sont proportionnellement plus importants en Occitanie qu'en France, en particulier dans l'Académie de Montpellier. Enfin, il faut noter que le solde des mouvements inter-académiques est nettement positif : 6 000 néo-bacheliers arrivent d'autres Académies chaque année, quand 3 000 quittent l'Occitanie.

Au final, l'Occitanie représente 10 % des diplômés français de l'enseignement supérieur.

Quelques données géographiques (cf. Annexe 2)

L'observation par Académie montre que la réussite au baccalauréat est un peu plus élevée dans l'Académie de Toulouse que dans celle de Montpellier.

³ Source : Extraits des auditions de MM. BRUNEL et MADIOT, Rectorats des académies de Montpellier et de Toulouse. 24 novembre 2016.

En revanche, les ressortissants de l'académie de Montpellier ciblent davantage l'université (45,5 %) que ceux de l'Académie de Toulouse (39,9 %).

Par département, une forte demande pour l'Université est constatée dans les départements où l'offre universitaire est très présente (Haute-Garonne, Hérault, Gard, Pyrénées-Orientales). L'effet «proximité» joue incontestablement sur la demande. Les BTS sont très demandés dans les départements ruraux, dont les Hautes-Pyrénées, qui proposent une offre importante dans ces cursus.

Quelques données générales sur les souhaits d'études post bac

La répartition par profil d'élève montre que les réorientés (à la suite d'un premier échec) visent plus facilement un Diplôme Universitaire Technologique (DUT) ou une Licence que les néo-bacheliers.

Les détenteurs d'un Bac général, qu'ils soient néo-bacheliers ou réorientés, placent une Licence en vœu 1 à plus de 50 %. Les bacheliers technologiques, là encore quel que soit leur profil, émettent en majorité des vœux 1 pour des BTS (plus de 46 %), puis des Licences (22 % pour les néo-bacheliers et 32 % pour les réorientés) et enfin des DUT. La rénovation du cursus technologique a entraîné beaucoup plus de réorientations vers la Licence que ce qui était observé auparavant. S'agissant enfin, des bacheliers professionnels, plus de 78 % des vœux 1 émis par les néo-bacheliers concernent un BTS, mais cette proportion diminue à 53,6 % lorsqu'il s'agit de vœux émis par des bacheliers professionnels en réorientation dans le supérieur, au bénéfice d'une demande forte de Licence (38,4 %).

Quelques données sociologiques

Si l'on regarde les bourses attribuées aux étudiants inscrits en Occitanie, les échelons les plus élevés (échelons 6 et 7) concernent 16 % des bourses accordées sur critères sociaux, au lieu de 7 % en moyenne nationale. Chaque année, les demandes augmentent d'environ 3 % et les deux Académies sont concernées (il y a eu toutefois, une augmentation sur l'ex - Languedoc - Roussillon entre 2012 et 2015 de 19 % contre 14,75 % en France). Hors des deux métropoles, dans les villes universitaires « d'équilibre », le taux de boursiers est supérieur de 10 à 15 points. Cet indicateur tend à prouver, en outre, qu'il est plus difficile pour les jeunes défavorisés de financer leurs études à Toulouse ou à Montpellier.

La répartition des demandes par origine sociale des candidats est très proche de la moyenne régionale en DUT. En revanche, les demandes pour entrer en Occitanie dans une Classe Préparatoire aux Grandes Écoles (CPGE) ou dans une formation « autre » (la catégorie « autre » rassemble les écoles d'ingénieurs, de commerce, d'architecture, des beaux-arts, les secteurs du paramédical et de la comptabilité-gestion) émanent en majorité d'enfants de cadres (respectivement 47 % et 40 %). À l'inverse, les inscriptions en BTS sont en majorité le fait d'enfants d'ouvriers (16,4 %), de professions intermédiaires (14 %) et d'employés (24,5 %). Considéré autrement, 12,6 % des enfants de cadres souhaitent intégrer une CPGE, contre 2,7 % des enfants d'ouvriers, 6,6 % des enfants de professions intermédiaires et 4,5 % des enfants d'employés. A contrario, dans la région, 42,3 % des enfants d'ouvriers avaient pour objectif une entrée en BTS, contre 16,5 % des enfants de cadres.

L'accès inégalitaire à l'enseignement supérieur pénalise aussi les jeunes issus de l'enseignement technique agricole (qui sont en majorité des enfants d'exploitants agricoles, d'ouvriers qualifiés ou d'employés civils et agents de service de la Fonction Publique)⁴.

Panorama des étudiants inscrits dans les établissements supérieurs privés hors contrat de l'Académie de Toulouse⁵

Le Conseil Supérieur de l'Enseignement Privé (COSEP) fédère les établissements d'enseignement supérieur privé, hors contrat avec l'État. Dans l'Académie de Toulouse, une quarantaine d'établissements en sont membres. Ils sont fortement concentrés sur Toulouse, bien que des Écoles soient aussi implantées à Montauban, Castres, Auch et Albi. Les adhérents du COSEP proposent des champs disciplinaires très nombreux et variés.

Environ 16 % des étudiants de l'Académie sont inscrits dans l'un de ces établissements, soit 16 000 jeunes. Ce chiffre sous-estime la réalité car il conviendrait d'y ajouter les étudiants « cachés », c'est-à-dire ceux exonérés du statut d'étudiants : alternants, inscrits en prépas médicales, etc... Le COSEP estime sur ces bases le chiffre à environ 20 000. Ils sont originaires pour 60 % de l'aire urbaine toulousaine et 19 % viennent du reste de la France ou de l'étranger (4 %).

La majeure partie des écoles adhérentes du COSEP proposent la préparation du BTS. Parmi les étudiants en 1^{ère} année de BTS, 33 % sont issus de familles aisées et environ 10 % de milieux défavorisés. Étant dans le privé hors contrat, ces étudiants perdent tous droits aux aides du CROUS. Ce qui pourrait pousser certains à prendre une double inscription (université + école privée).

Plus de la moitié des étudiants qui s'inscrivent dans les établissements adhérents du COSEP n'ont pas obtenu satisfaction aux vœux qu'ils ont exprimés dans le système Admission Post-Bac (APB). Les adhérents du COSEP sont classés parmi les structures à effectifs régulés puisqu'ils refusent environ 8 % des étudiants qui souhaitent s'inscrire.

Les réorientés du supérieur composent 28 % des inscrits. Parmi ces derniers, 13 % sont en poursuite d'études, et 10 % en échec dans leur cursus antérieur (pas d'obtention de diplômes), le reliquat concernant des étudiants qui ont interrompu leurs études pendant un certain temps, par exemple pour cause de séjour à l'étranger.

⁴ Cf. annexe 4, audition de M. Augier, DRAAF d'Occitanie. 15 septembre 2017.

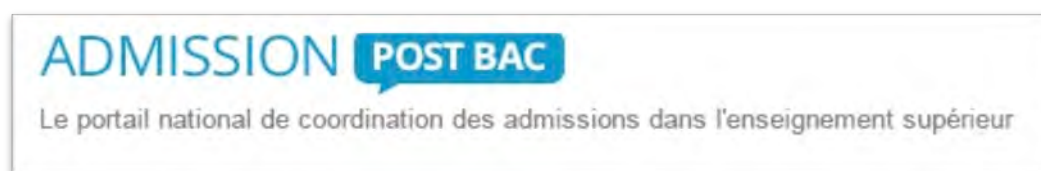
⁵ Source : Extraits des auditions Mme Emilie TEYCHENÉ et M. Nicolas PIQUÉ, respectivement Secrétaire Générale et Vice-président du Conseil Supérieur de l'Enseignement Privé (COSEP) dans l'académie de Toulouse. 23 février 2017.

I. LE SYSTÈME ADMISSION POST BAC (APB) D'INSCRIPTION DES NÉO-BACHELIERS

1.1. PRÉSENTATION DU SYSTÈME APB

La plateforme d'Admission Post-Bac (APB) a été mise en place en 2009 pour simplifier les démarches de pré-inscription dans l'enseignement supérieur. Elle vise à optimiser l'affectation des places offertes « afin d'accroître les chances d'admission dès fin juin du plus grand nombre de candidats ».⁶

Le portail d'inscription APB concerne les néo-bacheliers, les réorientés à l'issue de la première année de supérieur et les « autres profils » (non scolarisés, venant d'un Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (D.A.E.U.) ou d'une formation atypique).



LES GUIDES APB



Il regroupe environ 90 % de l'offre de première année du supérieur (à quelques exceptions près, le privé indépendant n'est pas pris en compte). Depuis 2016, les bacheliers généraux doivent renseigner au minimum un vœu de Licence, afin de sécuriser un accès à l'enseignement supérieur pour ce public.

1.2. LA REMISE EN CAUSE DU SYSTÈME APB

Dès 2012, dans un rapport d'évaluation quelques membres de l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale dénonçaient les défaillances et les effets pervers du système⁷. Elle note en particulier que le système de choix unique est mal interprété par les élèves et aboutit à concentrer les demandes sur

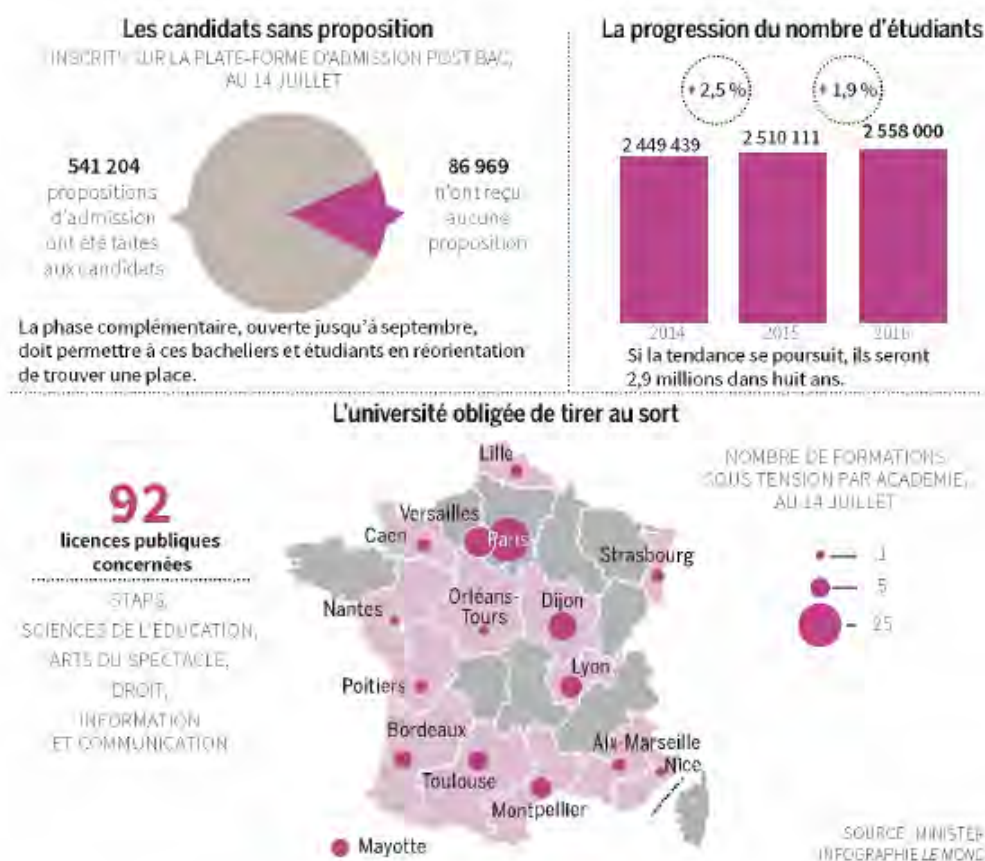
⁶ Source : site du Ministère : « admission-postbac.fr »

⁷ A Henriet et G Pietryck, « Analyse de l'orientation et des poursuites d'études des lycéens à partir de la procédure admission post-bac », education.gouv.fr, oct. 2012.

une poignée d'Établissements très sélectifs et à forte notoriété, délaissant les Établissements de proximité et les Universités sauf dans quelques cursus où ces dernières disposent d'un monopole de fait : médecine, droit, Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) et psychologie. Ce constat est particulièrement préoccupant pour les classes préparatoires des grands lycées parisiens et de quelques lycées prestigieux des métropoles régionales.

Au niveau national, la hausse de la démographie observée depuis 2014, et qui devrait perdurer jusqu'en 2022, n'a fait que mettre davantage en évidence les défaillances du système et accroître les mécontentements à son égard. Au final ce sont les universités, parce qu'elles n'ont aucun moyen de réguler les flux à l'entrée, qui doivent absorber l'essentiel de ce choc démographique en accueillant chaque année quelque 40 000 étudiants supplémentaires, y compris ceux qui n'ont pas vu satisfait leurs 1^{er} choix dans APB. Il faut noter en outre, qu'en 2016, en plus des néo-bacheliers se sont ajoutés dans APB, 150 000 étudiants en réorientation, rendant le système encore plus lourd à gérer.

En 2017, selon les chiffres rendus publics par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, ce sont 86 969 jeunes bacheliers, y compris certains ayant eu une mention très bien, qui étaient sans affectation au 14 juillet 2017 (Voir les données ci-dessous). Sur liste d'attente, ils sont obligés de surveiller fréquemment le site d'APB jusqu'au 25 septembre pour trouver une place vacante.



(Source : Le Monde, 18 juillet 2017)

Face à cette situation, la nouvelle Ministre de l'Enseignement Supérieur, Madame Frédérique Vidal, évoque un « énorme gâchis »⁸, et « la nécessité d'une réforme rapide face à une démographie étudiante en pleine croissance », jugeant « absolument pas normal que l'orientation de lycéens dépende d'un système informatique ou d'un tirage au sort. »⁹ Les acteurs de l'enseignement supérieur souhaitent également que le système APB soit réformé.

La Ministre a entamé, le 17 juillet dernier, une vaste consultation sur l'entrée à l'Université. Parmi la vingtaine d'acteurs conviés figurent notamment les syndicats étudiants, la conférence des recteurs d'Académie, la Conférence des Présidents d'Université (CPU), et les associations de parents d'élèves, qui tous jugent indispensable une réforme du système, même si les approches sont différentes.¹⁰ Deux autres consultations sont prévues en septembre et octobre. Elles devraient permettre de parvenir à un accord fin octobre 2017. Si l'on veut que de nouvelles modalités soient mises en œuvre à la rentrée universitaire 2018, il faut qu'elles soient intégrées à la plateforme APB avant fin 2017, puisque les lycéens s'inscrivent dès le mois de janvier.

PRÉCONISATION 1

Le CESER regrette la dégradation du système d'orientation qui d'une part assure de moins en moins le rôle d'ascenseur social et d'autre part tant à accroître l'inégalité des chances d'accès à l'enseignement supérieur. En outre, il se déclare fermement opposé à la pratique du tirage au sort dans les filières en tension.

Une partie des difficultés que rencontre l'ajustement de l'offre et de la demande de formation par APB vient de la lourdeur à gérer un système unique, centralisé et trop complexe qui comporte un très grand nombre d'entrées. Face à l'étendue et à l'absence de clarté de l'offre, le lycéen doit faire un choix sous forme de liste unique ordonnée, ce qui, compte tenu de la maturité du projet professionnel du plus grand nombre à cet âge-là, est extrêmement limitatif. Le caractère anxiogène qui en résulte et la gestion du système pourraient être améliorés si APB intégrait l'ensemble des formations (notamment sanitaires et sociales), et était scindé en trois sous-ensembles distincts et homogènes :

- 1/ les cursus proposés par les lycées publics, privés sous contrat d'association et les écoles reconnues par l'État (CPGE, BTS y compris ceux relevant d'un autre ministère que l'Éducation Nationale) ;**
- 2/ les cursus proposés par les Universités publiques (IUT, Licences Générales) ;**
- 3/ les autres cursus sélectifs (Écoles et Instituts publics et privés).**

Ainsi chaque lycéen en terminale serait invité, au mois de janvier, à faire trois listes, une par sous-ensemble, et à différer ensuite son choix en fonction des réponses obtenues et de la maturation de son projet. Pour permettre la réussite de tous, et une remise à niveau en proposant des modules

⁸ Source : Les ECHOS, 18 juillet 2017.

⁹ Id.

¹⁰ Source : La Dépêche, 16 juillet 2017.

complémentaires adaptés, en fonction des cursus individuels et des prérequis¹¹, les Établissements feraient une réponse de principe au plus tard début juin. Sur ces bases l'étudiant ferait connaître son choix définitif après l'affichage des résultats du Bac. Il resterait l'été pour que, par un travail conjoint des Rectorats et des Établissements, dans un espace ad-hoc, soient ajustées l'offre et la demande dans les cursus sous tension. Il pourrait être confiée une telle mission à une structure placée au niveau académique ou régional, en veillant à ce qu'elle fédère l'ensemble des Établissements publics et privés sous contrat quel que soit le ministère de rattachement.

Le CESER propose aux Académies de Montpellier et Toulouse de se porter candidates auprès du ministère pour expérimenter ce mode de gestion des admissions post - bac.

II. UNE QUESTION PRIMORDIALE MAL RÉSOLUE : L'INFORMATION ET L'ORIENTATION DES LYCÉENS

Les parents comme les lycéens connaissent les guides de l'ONISEP qui présentent les formations supérieures après le Bac. Malgré l'indéniable qualité de ce document, le choix de l'orientation du néo bachelier reste difficile à faire et ne résout pas la question de l'inégalité des chances face à une information extrêmement foisonnante et donc difficile à traiter.



Selon un sondage réalisé en mars 2016 pour la Conférence des Grandes Ecoles par TNS-Sofres¹² les français se plaignent d'un déficit d'information et préfèrent les filières qui mènent à l'emploi : 78 % jugent l'orientation post-bac stressante ; 66 % se considèrent mal informés ; 60 % pensent que l'insertion professionnelle doit être la priorité.

Cette même enquête révèle que les formations qui inspirent confiance pour mener à l'emploi sont d'abord les BTS (41 %) et les GE (32 %), c'est-à-dire les filières qui se placent principalement dans l'enceinte même des lycées après la terminale (BTS et CPGE). Arrivent loin derrière les IUT (14 %) et les Universités (13 %).

¹¹ Les prérequis doivent être vus de manière positive, comme indicateur le cas échéant, des besoins de remise à niveau afin de permettre à chacun d'être accompagné pour la réussite de ses études.

¹² Source audition de Mme Wack, présidente de la CGE, 10 juillet 2017.

On peut en conclure que le plus grand nombre, et beaucoup des meilleurs lycéens, est attiré par des Établissements où ils ne seront que très tardivement en contact avec des enseignants-chercheurs, titulaires des plus hauts diplômes universitaires (doctorat et Habilitation à Diriger Des Recherches –HDR-), à la pointe de la construction des savoirs. C'est une particularité Française qui ne laisse pas d'étonner nos partenaires étrangers qui ont tous une politique inverse.

2.1. LES DÉTERMINISMES SOCIAUX ET CULTURELS PEUVENT ENTRAÎNER UNE ORIENTATION SUBIE

En dépit des nombreuses politiques mises en place en France, l'étude publiée chaque année, par l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) montre que « la France est l'un des pays où le milieu social influe le plus sur le niveau scolaire ». ¹³

Ces inégalités se constatent dès le lycée, où l'accès au baccalauréat reste très inégalitaire si l'on regarde la répartition socio-économique par filières : professionnelle, technologique ou générale. La massification de l'accès au baccalauréat n'a pas fait disparaître la différenciation sociale en matière de formation et de fait, n'a pas contribué à la démocratisation de l'enseignement supérieur.

Cette différenciation sociale se retrouve au moment d'opérer le choix du cursus à suivre. Ceux-ci sont d'abord influencés par le milieu familial et social. Les jeunes issus de catégories socio-professionnelles défavorisées ont une représentation de l'enseignement supérieur qui peut les conduire à exercer une certaine autocensure. L'analyse des motivations des premiers vœux de certains néo-bacheliers des filières professionnelles et technologiques met en évidence un besoin de sécurisation et un évitement des cursus sélectifs (DUT ou BTS en particulier où près de 20% des Bacs professionnels s'en voient refuser l'entrée et vont donc à l'Université !). Ainsi, par crainte de n'obtenir aucune inscription s'ils se montrent trop « ambitieux » dans leurs vœux, ils se rallient à l'Université où ils savent qu'ils seront pris. L'Académie de Montpellier est particulièrement touchée par ce phénomène d'inscription en Licence générale de bacheliers technologiques ou professionnels¹⁴.

C'est ainsi que certaines classes de BTS et certains IUT, pourtant destinés prioritairement aux Bacheliers professionnels et technologiques, accueillent en fait majoritairement des Bacheliers généraux. A l'inverse, certains jeunes (le plus souvent d'ailleurs issus de milieux aisés) se dirigent vers des filières académiques quand bien même ils seraient attirés par des métiers techniques ou technologiques. En lycées, les équipes pédagogiques ont une responsabilité dans l'orientation des bacheliers professionnels au bénéfice de bacheliers généraux en BTS, dans la mesure où elles cherchent à conserver leurs meilleurs élèves, y compris les bacheliers généraux, dans leurs Établissements. Ceci a pour conséquence d'empêcher des bacheliers professionnels, notamment ceux qui proviennent d'autres lycées, de s'inscrire en Sections de Technicien Supérieur (STS). Un phénomène similaire est constaté concernant la sélection (dépôt des dossiers) en CGPE, qui commence avant même le bac : la demande est suscitée par les professeurs de lycées plus que par

¹³ Observatoire des inégalités. 26 janvier 2017. <http://www.inegalites.fr>

¹⁴ SRESRI, adopté par la Région en Assemblée Plénière le 2 février 2017. Page 24 : « la part des étudiants de Licence issus de Bac technologiques en région est supérieur de 2,7 points à la moyenne nationale », « la part des étudiants de Licence issus de Bac professionnels en région est supérieure de 5,2 points à la moyenne nationale ».

les choix individuels ou familiaux, ce qui peut avoir pour effet de renforcer la stratification sociale lors de l'orientation. L'orientation est alors dans tous ces cas subie et non choisie.

Ces erreurs d'orientation ont des répercussions en chaîne. Par exemple, beaucoup de diplômés de BTS ou d'IUT ont les capacités intellectuelles et le désir de poursuivre dans des cursus long (Bac+5) en s'inscrivant directement en L3. Ils réalisent alors qu'ils n'ont pas le bagage nécessaire, et que deux ans passé dans un lycée ou un IUT n'est pas la même chose que deux ans passés dans une Université. Ils sont donc logiquement dirigés en L2, souvent avec en complément des cours de mise à niveau pendant les vacances d'été, ce qui correspond dans le meilleur des cas à l'obtention d'un Master en six ans, alors qu'ils n'ont jamais démerité. Ce rallongement des études n'est pas neutre financièrement et peut être dissuasif pour certains, en particulier ceux issus des milieux économiques les plus défavorisés.

Cette difficulté à opérer un choix personnel mûri s'accompagne souvent d'une difficulté à se projeter et à prendre conscience des prérequis nécessaires pour pouvoir suivre tel ou tel cursus. Les prérequis à l'entrée dans le supérieur ne sont pas suffisamment connus et relayés auprès des lycéens.

Enfin, il faut noter que la France se caractérise par un déterminisme précoce qui fait peu de place aux parcours individuels originaux et diversifiés. Selon France Stratégie¹⁵ « Alors que dans d'autres pays, notamment au nord de l'Europe, on valorise les parcours variés, même s'ils retardent l'obtention des diplômes¹⁶, on a tendance, en France, à valoriser avant tout les parcours linéaires et rapides, faisant apparaître les réorientations comme des échecs ».

... / ...

« Pour y parvenir (à faciliter la transition lycée-enseignement supérieur), deux options sont envisagées :

- La création, dans le cadre actuel, de plusieurs filières intégrées à cheval entre le lycée et le supérieur, visant notamment à favoriser la réussite des bacheliers professionnels ;
- La mise en place d'enseignements modulaires aussi bien avant qu'après le baccalauréat, permettant aux élèves et aux étudiants de construire à la carte leur parcours de formation, en fonction de leurs aspirations et des compétences qu'ils acquièrent et certifient au fil des modules suivis ».

2.2. UNE INFORMATION FOISSONNANTE, TARDIVE ET UN SYSTÈME D'ORIENTATION TROP COMPLEXE

Le constat établi lors de nos auditions est constant sur un point : l'orientation du lycéen, puis de l'étudiant, fait intervenir de très nombreux interlocuteurs, donnant le sentiment d'une information excessivement foisonnante et souvent trop tardive. Elle donne le sentiment aux lycéens qui n'ont pas de projet professionnel bien établis, d'être « perdu », les amenant souvent à s'orienter au hasard des rencontres. D'une façon générale, les étudiants et leur famille identifient mal les prérequis nécessaires pour suivre tel ou tel cursus et ont une mauvaise visibilité sur les métiers auxquels ils préparent.

¹⁵ France Stratégie. Janvier 2017 « La transition Lycée-Enseignement supérieur ».

¹⁶ OCDE 2014. « À quel âge les étudiants obtiennent-ils leur premier diplôme universitaire ? ».

Au lieu de les rassurer, le système APB, du fait de sa complexité est une source d'angoisse pour les lycéens et leur famille, y compris pour les familles censées connaître les rouages de l'enseignement supérieur. A cela, il faut ajouter que l'inégalité dans l'accès à l'information est renforcée par l'éloignement géographique des sites d'enseignement supérieur, malgré les accès améliorés via Internet. Force est de reconnaître que le système APB ne résout en rien les inégalités, voire les accentue du fait de l'accès privilégié de certains à des sources d'information différenciées. C'est un constat quelque peu accablant quand on se souvient que les promoteurs d'APB prétendaient arriver à l'objectif inverse.

Pour résoudre ces inégalités il faut que l'information soit mieux partagée et surtout mieux traitée en amont des choix. Il existe bien de multiples moyens d'information, mais aucun n'est véritablement satisfaisant. Par exemple les « Journées portes ouvertes » des Établissements publics du supérieur ont lieu le même jour dans l'Académie, ce qui ne permet pas d'effectuer toutes les visites souhaitées et donne une information beaucoup trop dense sur un laps de temps trop court. De même, les Centres de documentation ou les salons comme « InfoSup » dispensent une information extrêmement biaisée car ils mettent sur un pied d'égalité ou presque tous les Organismes de formation quel que soit leur taille et leurs objectifs. Est-il de bonne information de mettre côte à côte un organisme qui propose un seul type de formation dans un domaine unique, et une Université de 20 ou 30 mille étudiants qui propose des formations à plusieurs niveaux dans de nombreux champs disciplinaires ? Les premiers n'auront pas de mal à paraître clairs et faciles à appréhender pendant que la complexité des seconds agit en repoussoir anxiogène.

Il est évidemment plus facile de comprendre à quel métiers mène telle ou telle École d'ingénieur ou de commerce et quels sont les prérequis pour y entrer que de s'y retrouver lorsqu'on parle de l'Université où les choses sont beaucoup moins nettes pour les non-initiés, c'est peu de le dire ! Or, c'est pourtant là que se concentre une recherche de haut niveau, c'est-à-dire à la pointe de la connaissance et de la transmission des savoirs. Pourtant, dans notre pays, elles sont encore perçues par certains comme les parents pauvres de l'enseignement supérieur, voire comme les « voitures balais » du système.

Un effort particulier a été fait pour former les Conseillers d'Orientation des lycées. Des journées thématiques sont organisées chaque année par le Rectorat avec le soutien des Universités avec des Conseillers d'Orientation et des enseignants du secondaire. Au travers de séminaires de pratique pédagogique partagée entre le secondaire et le supérieur, il s'agit de briser les représentations des professeurs et Conseillers d'Orientation du secondaire sur certaines formations supérieures et d'actualiser leurs connaissances sur certaines filières. Si ces actions peuvent apparaître comme allant dans le bon sens, il faut reconnaître qu'elles n'ont pas changé l'image que se font les familles et les jeunes du système d'enseignement supérieur.

Étant donné la taille, la diversité et la complexité de l'offre de formation d'une université, il est illusoire de s'attendre à ce que des services extérieurs puissent faire une information de qualité à leur place. Il faut que les Universités se saisissent pleinement de cette question, et qu'elles soient proactives dans l'information des lycéens et de leur famille. Elles disposent de l'outil pour le faire de façon efficace : les SCUIO-IP qui jouent un rôle important pour les nouveaux inscrits et pour aider les jeunes étudiants dans leurs projets de réorientation. Toutefois, il leur manque à la fois les moyens

humains et souvent le contact direct avec leurs collègues des lycées pour aborder ce vaste chantier de façon satisfaisante¹⁷.

Le CESER note également, la « mauvaise image » qu'ont les jeunes de l'enseignement supérieur professionnel ou technologique, les conduisant à faire un choix « par défaut » en faveur de l'enseignement général universitaire. Ceci explique en partie le taux d'échec constaté en Licences générales. Le système qui existait avant sur APB, permettait d'avoir une bonification vis-à-vis du premier vœu déclaré. Ce système pourrait être conservé pour les bacheliers professionnels ou technologiques, afin d'inverser la tendance actuelle.

2.3. MIEUX RECONNAÎTRE ET MIEUX ORGANISER LE « DROIT À L'ERREUR » D'ORIENTATION

En matière de réorientation certains établissements ont fait des efforts particuliers pour donner une réelle seconde chance aux étudiants qui souhaitent changer de parcours. Plusieurs dispositifs ont été testés :

- ✓ La certification C3R « Réagir Rebondir Réussir » consiste en 50 heures de travail de communication orale et de remise en confiance avec un comédien professionnel et de reconstruction d'un projet d'études avec un Conseiller d'Orientation Psychologique (COP). Si elle est peu suivie (46 étudiants), ses résultats sont très probants et 100% des étudiants sont satisfaits.
- ✓ Le semestre de remédiation en L1 sciences est un semestre alternatif pendant lequel une formation scientifique de base ainsi que des cours de français (expression écrite et orale) sont dispensés. Le SCUIO-IP accompagne les étudiants et les aide s'ils envisagent une réorientation. Ce semestre se substitue au semestre 2 de L1.
- ✓ Une initiative similaire existait à l'Université toulousaine Paul Sabatier : « Cap Réussite ». Il s'agit d'un parcours de L1 en 2 ans pour favoriser la réussite en Licence, qui s'adresse aux étudiants ayant de bonnes connaissances en sciences et une réelle motivation, mais qui ne maîtrisent pas complètement le programme de la filière S. Le premier semestre est consacré à l'acquisition des savoirs et capacités indispensables pour démarrer une Licence scientifique. Au cours des deux semestres suivants, les étudiants suivent le programme du semestre 1 de la L1 "standard". Les cours du dernier semestre sont les mêmes qu'en L1 "standard".
- ✓ L'université Toulouse Capitole a expérimenté, avec le lycée Rive Gauche de Toulouse (quartier du Mirail), une action en direction de publics issus de milieux défavorisés. Elle a consisté à faire bénéficier d'une année complémentaire de L1 Economie-Gestion des Bacheliers méritants, candidats à des études longues, afin qu'ils acquièrent le niveau requis, notamment en anglais et en mathématiques, partant du constat que les jeunes issus de milieux économiquement défavorisés ont moins accès que d'autres à des cours complémentaires ou des voyages linguistiques.

¹⁷ Sources : Extraits de l'audition de M. MIRABEL, Directeur du Service Commun Universitaire d'Information d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SCUIO-IP) de l'Université de Montpellier. 29 septembre 2016.

- ✓ Certaines Universités proposent aussi aux néo-bacheliers qui n'ont pas suivi la filière scientifique de suivre une « Année Préparatoire aux Etudes Scientifiques Supérieures » (APESS), année de transition entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, afin de lutter contre l'échec de ces lycéens lorsqu'ils s'inscrivent directement dans des formations scientifiques (année passerelle).
- ✓ Autre exemple, les cours de soutien privés pour augmenter les chances de réussite à la Première Année Commune aux Etudes de Santé (PACES) étant très onéreux et donc pas à la portée de tous, des cours de soutien sont également proposés par les Universités, avec succès (taux de réussite parfois plus élevés que celui des cours privés).
- ✓ Enfin, dans les deux Académies des plateformes ont été mises en place avec le Rectorat afin d'avoir de la lisibilité sur les places disponibles dans les filières sélectives (IUT, BTS, CPGE...) et faciliter ainsi les réorientations rapides.

Ces quelques exemples¹⁸ à eux seuls suffisent à montrer le souci, largement partagé dans la communauté universitaire, d'aider les jeunes qui ont pu se tromper, soit au moment des choix dans APB, soit plus en amont dans leur cursus, à reconstruire un projet cohérent. Mais tout ceci mobilise souvent des moyens importants et reste des actions ponctuelles. Sous prétexte de passerelles, le risque est en réalité d'établir des «silos», car les Établissements se trouvent souvent dans l'incapacité de diversifier les choix de reconversion qu'ils proposent aux étudiants. Ainsi, on peut constater que les passerelles et réorientations en cours de formation ne sont globalement pas assez développées.

C'est un problème complexe qui nécessiterait souvent une coordination entre Établissements et une gestion administrative transversale pour laquelle les établissements pris individuellement ne sont pas armés.

Dès lors les COMUE (regroupement des Établissements d'enseignement supérieur sur une même Académie) pourraient apparaître comme la solution. Elles ont, en effet, pour vocation de mutualiser certaines ressources et de centraliser l'information. Elles pourraient sur ces bases mettre en place les systèmes d'équivalence et les modules de formations de mise à niveau à un niveau agrégé, et ainsi assurer la gestion des passerelles entre cursus de formation.

Cependant, il est assez surprenant de constater d'une part, que cette activité ne figure pas au rang de leurs missions et qu'elles ne se sont pas autosaisies de ce problème, pas plus à Toulouse qu'à Montpellier, d'autre part, que l'enseignement supérieur agricole (en particulier les lycées agricoles qui proposent des BTS et des Licences professionnelles en partenariat) n'y sont pas associés¹⁹.

¹⁸ Cf. en complément l'annexe 3.

¹⁹ Cf. audition du DRAAF d'Occitanie à l'annexe 4.

2.4. PROMOUVOIR LES SCIENCES AUPRÈS DES JEUNES DÈS LE SECONDAIRE, AFIN D'AMÉLIORER L'ÉGALITÉ DES CHANCES D'ACCÈS À LA RECHERCHE

L'une des faiblesses du système français de formation réside dans sa difficulté à sensibiliser suffisamment tôt les jeunes aux sciences et à la recherche. Cette sensibilisation n'existe qu'à partir du niveau Master. Comment la mener dès le secondaire ? Les chercheurs participent bien volontiers à des projets ou des événements comme «Faites de la science» dans des Établissements du secondaire, mais l'impact de leurs interventions restera limitée s'ils ne peuvent pas s'appuyer sur des professeurs de lycées motivés.

Une façon de sensibiliser les jeunes à la recherche, dès le secondaire, consiste à conduire des projets pluridisciplinaires encadrés par des tuteurs étudiants de Master ou de Doctorat. Cela crée une communauté encadrée par le monde de la recherche. Ceci fonctionne bien à condition que ces projets soient inscrits à l'agenda des lycéens, afin qu'ils ne soient pas perçus comme « un cours en plus ».

Les Laboratoires du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS)²⁰ accueillent des stagiaires de 3ème, malgré les contraintes réglementaires qui s'appliquent à l'accueil de mineurs en ces lieux.

L'Université de Montpellier est, quant à elle, engagée dans une Cordée de la réussite «vers les études scientifiques et technologiques» pour sensibiliser les jeunes à la recherche.

Cela étant, le CESER regrette que ces initiatives, si prometteuses soient-elles, soient contrecarrées par les messages délivrés au grand public sur les apports de la science et de la recherche, souvent pessimistes, voire suscitant la défiance.

En matière de Culture Scientifique Technique et Industrielle (CSTI), le CESER s'est prononcé dans son Avis sur les Orientations Budgétaires de la Région²¹ comme dans son Avis sur le Budget Primitif 2017²², sur le fait qu'avec le transfert de compétences et de crédits de l'État à la Région, depuis janvier 2014, la Région a les moyens de mener une politique globale et coordonnée sur l'ensemble du territoire régional. Celle-ci répond à un réel besoin de la société qui a des difficultés à appréhender les sciences et les innovations comme facteur de progrès contributeur d'une dynamique économique porteuse d'emplois. L'objectif étant aussi de permettre de susciter des vocations scientifiques.

²⁰ Extraits de l'audition de Madame Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale du CNRS du Languedoc – Roussillon, représentant les Organismes de recherche au CESER. 16 décembre 2016.

²¹ Assemblée Plénière du 24 novembre 2016.

²² Assemblée Plénière du 31 janvier 2017.

PRECONISATION 2

Le CESER considère que le système actuel d'orientation des lycéens doit être amélioré car les trop nombreux défauts d'orientation qu'il génère se traduisent par des taux d'échec en premier cycle extrêmement coûteux pour la nation et par une inadéquation des flux de sortie en regard des besoins sur le marché du travail.

Le CESER demande à ce qu'une formation à l'orientation soit mise en place pour les élèves de seconde, voire de troisième²³. Il recommande aussi d'encourager la mise en place de « classes d'années passerelles », en partenariat avec les lycées et l'enseignement supérieur, qui permettent d'étaler la première année universitaire sur deux ans en renforçant l'enseignement dans les matières à prérequis importants²⁴ afin de favoriser la réussite dans les cursus supérieurs. Évidemment cela nécessite l'identification des moyens nécessaires à cette mise en place.

Partant du constat que les cursus que proposent les Universités sont partiellement méconnus des structures d'orientation qui interviennent dans les lycées, alors qu'elles sont le lieu principal de l'ascenseur social et de l'égalité des chances, le CESER recommande la mise en place d'une formation annuelle obligatoire pour les personnels en charge de l'orientation. Cette formation devra avoir lieu dans les SCUIO-IP des Universités de la Région Occitanie. Pour que cette recommandation soit rendue possible, le CESER demande à la Région Occitanie de financer, en partenariat avec les Universités et les lycées, les emplois nécessaires pour que ces nouveaux publics à former puissent être pris en considération par les Universités.

Considérant que la qualité des formations universitaires est souvent sous-estimée par les familles et les futurs étudiants, le CESER recommande que la Région mette en place, en partenariat avec les Universités, une campagne de communication grand public, visant à faire connaître à tous la qualité du corps enseignant et la diversité des formations, mis à la disposition des usagers de ce service public.

Afin de revaloriser l'image des filières professionnelles et technologiques auprès de lycéens, si APB devait être maintenu, le CESER préconiserait que l'ancien système qui existait sur APB, visant à bonifier le premier vœu déclaré en BTS ou IUT, soit à nouveau effectif à l'égard des jeunes bacheliers professionnels ou technologiques.

Le CESER recommande que le ministère et les Académies de Montpellier et de Toulouse donnent comme mission aux COMUE et aux établissements de traiter la question des réorientations ; et qu'elles le fassent en partenariat avec les services de leur Académie de rattachement pour que les classes de BTS puissent participer au mouvement.

Enfin, le CESER considère que la Région doit agir plus fortement sur la diffusion de la Culture Scientifique et Technique, en particulier auprès des plus jeunes et des lycéens, en partenariat avec les structures dédiées. Elle pourrait, en particulier, faciliter la logistique de projets de recherche menés en direction des lycéens, par exemple en affrétant des bus pour emmener les jeunes vers les laboratoires universitaires présents en Occitanie.

²³ Sources : Extraits des auditions de M. OURY, administrateur de la Fédération de Parents d'Elèves de l'Enseignement Public (PEEP) Sud, de Mme POWAGA, Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE) de l'Hérault, ancienne trésorière de la FCPE Languedoc – Roussillon, et de M. GARDES, ancien Président de la FCPE du Gard. 23 mars 2017.

²⁴ Cf. l'exemple mis en place entre le « Lycée Rive Gauche » et la « TSE » en 2013 à Toulouse.

III. LA QUESTION « ANGOISSANTE » DE LA GESTION DES FLUX ²⁵

Pour respecter les capacités d'accueil et les règles de sécurité, certaines Universités sont obligées de mettre en place un numerus clausus. C'est souvent le cas dans les filières dites « sous tension » : PACES, Droit, Psychologie, Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS).

Face aux problèmes de la pénurie des moyens financiers et humains pour les Universités au regard de la démographie croissante des étudiants, une circulaire du 24 avril 2017²⁶, adressée aux rectrices et recteurs d'Académie, aux vice-rectrices et vice-recteurs, aux présidentes et aux présidents d'Université, a autorisé « sous conditions » le recours à « un tirage au sort ».

En effet, le Code de l'éducation²⁷ dispose que tout candidat *« doit pouvoir, s'il le désire, être inscrit en fonction des formations existantes lors de cette inscription dans un établissement ayant son siège dans le ressort de l'académie où il a obtenu le baccalauréat ou son équivalent ou dans l'académie où est située sa résidence. Lorsque l'effectif des candidatures excède les capacités d'accueil d'un établissement, constatées par l'autorité administrative, les inscriptions sont prononcées, après avis du président de cet établissement, par le recteur chancelier, selon la réglementation établie par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, en fonction du domicile, de la situation de famille du candidat et des préférences exprimées par celui-ci. »*

En fonction de ces trois critères, examinés dans l'ordre, une liste est établie. *« Il est ensuite procédé au classement des candidats ne résidant pas ou n'ayant pas obtenu son Bac ou l'équivalent, dans l'académie du site proposant la formation. (...) Si à l'issue du classement établi par application des critères mentionnés ci-dessus, il est nécessaire, compte-tenu de la capacité d'accueil dans la formation de l'établissement considéré, d'arrêter un choix entre les candidats ayant un même ordre de priorité, il est recouru à un tirage au sort entre ceux-ci. L'inscription des candidats est prononcée, dans l'ordre du classement établi ci-dessus, à hauteur des capacités d'accueil définies par ces formations. »*²⁸

Cependant personne ne se satisfait de cette pratique qui instaure une sélection aveugle qui confine à l'absurde. Dans tous les cas elle développe un mécontentement considérable chez les usagers et ne résout en rien le problème de la sélection par l'échec qui s'ensuit dans les mêmes proportions que précédemment. Les améliorations apportées via l'outil APB, en permettant d'effectuer des vœux groupés (choix d'une filière non plus sur un établissement, mais sur toute l'académie) ont eu un effet limité car les mêmes tensions existent à peu près partout.

Il en va de même pour les Masters où l'absence de plateforme unique d'inscription contraint les candidats à multiplier les dossiers de candidatures. Dans certaines filières, la sélection opérée entre M1 et M2 a été autorisée par décret.

²⁵ Cf. en complément l'Annexe 4.

²⁶ Circulaire N° 2017- 077 du 24 avril 2017.

²⁷ Art. L. 613-3

²⁸ Circulaire N° 2017- 077 du 24 avril 2017.

Chronologie des réformes

1968 - création du baccalauréat technologique qui associe une formation générale à une formation technologique.

1975 - loi (réforme « Haby ») créant le collège unique et mettant fin progressivement aux filières dans les collèges. Le collège accueille aujourd'hui quasiment l'ensemble des élèves de la 6^e à la 3^e.

1985 - création du baccalauréat professionnel, accessible après un BEP ou un CAP.

1989 - loi d'orientation sur l'éducation (loi « Jospin ») dont l'objectif était de mener 80 % d'une classe d'âge au niveau baccalauréat.

2005 - loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école (loi « Fillon ») qui devait

permettre à 50 % d'une génération d'obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur.

2009 - réforme de la voie professionnelle dans le secondaire, avec pour principal objectif de favoriser l'accès au baccalauréat d'un plus grand nombre de jeunes : baccalauréat professionnel en trois ans après la fin de la 3^e, au lieu de deux ans après un CAP ou BEP.

2010 - réforme de la voie technologique des lycées destinée à mieux préparer les lycéens à la poursuite d'études.

2013 - loi de la refondation de l'école de la république ayant entre autres objectifs de diminuer le décrochage scolaire d'ici 2017.

(Source: Dossier Scolarisation et origines sociales depuis les années 1980 : progrès et limites.)²⁹

PRÉCONISATION 3

Le CESER demande à la Région d'agir pour que l'État et les établissements autonomes puissent faire face de façon rapide aux flux croissants de jeunes qui souhaitent poursuivre leurs études :

- Dans le cadre des CPER et des contrats de site, en faisant en priorité les investissements ciblés qui sont nécessaires à l'accroissement du nombre de places en premier cycle dans les filières sous-tensions ;
- Dans le cadre de la politique de communication, en aidant les établissements pour toute action qui permettra d'améliorer l'orientation des futurs étudiants, en fonction de leurs acquis antérieurs, des prérequis des cursus proposés et de la connaissance des besoins et des perspectives d'emplois du marché du travail;
- Dans le cadre de la pédagogie, de soutenir, multiplier et encourager le développement d'enseignements numériques³⁰.

²⁹ Jean-Pierre DALOUS, Laurence DAUPHIN, Martine JELJOU, Nadine LAÏB, Béatrice Le RHUN, Jacqueline PERRIN-HAYNES, Isabelle ROBERT-BOBÉE, en collaboration avec Pascale POULET-COULIBANDO. Depp, ministère de l'Éducation Nationale.

³⁰ Voir le cas de la pédagogie inversée en STAPS à Grenoble (annexe 5).

IV. LES CONDITIONS DE VIE ET D'ÉTUDES ACCENTUENT LES DIFFICULTÉS D'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les représentants étudiants auditionnés³¹ ont tous fait valoir des difficultés liées aux coûts des études (frais d'inscription, logement, transport, restauration, santé...). C'est une question difficile à analyser car ces coûts sont extrêmement variables en fonction de l'établissement choisi (1 à 80), du mode de logement et du lieu des études, sans prendre en considération le mode de vie.

Les étudiants ont à leur disposition un site internet national³² sur lequel ils peuvent avoir des informations et faire des simulations. Cependant ce site est peu utilisé.

4.1. LE SYSTÈME DES BOURSES POUR LES ÉTUDIANTS

Tous les étudiants ne sont pas dans un milieu familial susceptible de les soutenir financièrement dans cet investissement pour leur avenir que représente le coût global de leurs études. Le modèle Français d'enseignement supérieur public a été construit à partir de ce constat. Il devrait donc se traduire par une égalité des chances pour l'accès aux études et à l'emploi. La réalité est malheureusement très éloignée des ambitions initiales.

Les syndicats étudiants auditionnés reconnaissent que l'accès à l'enseignement supérieur public est facilité par un système de bourses élevé comparativement aux droits d'inscription très faible des universités, des classes supérieures des Lycées (CPGE et BTS) et pour les cursus standards des Écoles publiques d'ingénieur.

Cependant ces bourses sont très insuffisantes si elles doivent couvrir les droits d'inscription dans une école privée³³ ou publiques délivrant des Masters spécialisés. Les étudiants y sont aussi attirés par une communication souvent efficace, par des taux de succès aux examens supérieurs et par des perspectives de stage et d'emploi plus attrayants à la sortie³⁴.

Force est de constater en France que les inégalités sociales perdurent voire s'accroissent au fur et à mesure qu'à tort ou à raison, l'image du service public accessible à tous se détériore auprès du grand public.

L'UNEF a présenté une approche par territoire, en distinguant trois zonages :

³¹ Source : Extraits des auditions de M. ETCHEVERRIA, représentant du monde étudiant au CESER, Union Nationale des Etudiants de France (UNEF), de M. COT, représentant étudiant dans les instances représentatives de l'INU Champollion (site d'Albi), de M. PECOUT et Mme PILLOT, Président et Vice-présidente de l'Association Générale Etudiante de Midi-Pyrénées (AGEMP), (adhérente de la Fédération des Associations Générales d'Etudiants (FAGE). 16 décembre 2016.

³² « étudiant.gouv.fr »

³³ Dans certains cas, en outre, la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur privé exclut l'accès au système de bourses (selon que l'établissement est habilité ou non).

³⁴ Les écoles d'ingénieurs et de commerces affichent généralement une meilleure insertion sur le marché du travail que les universités.

- Dans les grandes villes universitaires, les étudiants sont confrontés à des difficultés d'ordre financier (montant des loyers). Le nombre de chambres de Cités Universitaires est insuffisant au regard du nombre d'étudiants boursiers. Les étudiants sont alors contraints de patienter plusieurs mois, en attente de désinscriptions qui libèrent des logements en Cités Universitaires. Les représentants des CROUS ont confirmé qu'en dépit d'un parc important et bien que les CROUS se soient lancés dans une politique d'adaptation aux nouveaux « modes de vie » (plus de studios, colocations, publics mixés), le besoin en logements reste important (1 300 à Montpellier et 2 500 à Toulouse). D'autre part, l'UNEF remarque que dans les grandes villes universitaires, si les emplois étudiants sont plus nombreux, la concurrence y est aussi plus rude et accroît la précarité de ces emplois. Or, les contrats de travail de moins de 6 mois ne permettent pas aux étudiants de bénéficier du statut d'étudiant salarié.
- Les sites universitaires de proximité permettent d'accueillir des étudiants parmi les plus précaires de l'aire de proximité (ex : à Béziers ou à l'INU Champollion, 50% des étudiants sont boursiers), mais sont souvent les sites les moins bien dotés. Pour Champollion³⁵, le taux d'encadrement en personnel est inférieur de moitié à la moyenne des Universités françaises, d'où un risque d'épuisement malgré la forte motivation des nouveaux recrutés. La dotation budgétaire est elle aussi très faible, sans évolution depuis 2011, malgré un accroissement de 35% des effectifs étudiants.
- En zone rurale, il n'existe pas ou peu de formation supérieure initiale généraliste. Les jeunes ont alors tendance à se diriger vers les grandes villes par méconnaissance du paysage universitaire et des sites de proximité, et de la qualité des formations qu'ils offrent.

Au total en Occitanie il y a 73 500 boursiers d'État qui représentent un « investissement » pour la nation de 220 Millions d'Euros³⁶. Soit 39 000 boursiers en Midi-Pyrénées représentant 112 Millions d'Euros par an, et 34 500 boursiers en Languedoc-Roussillon, pour un montant de 110 Millions d'Euros.

Même si les bourses sur critères sociaux concernent un tiers des étudiants, le dispositif génère des effets de seuil, qui évincent ou font glisser vers un échelon moins favorable des populations à peine mieux loties que les bénéficiaires.

³⁵ Source : Extraits de l'audition de Madame PRADIN, Directrice de l'INU Champollion. 28 octobre 2016.

³⁶ Source : Extraits des auditions de Mme BIR, Directrice du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Sociales (CROUS) de l'Académie de Toulouse, et de M. PROST, Directeur du CROUS de l'Académie de Montpellier.

(Montants actuellement en vigueur pour l'année 2017-2018)

Types de bourse	Taux annuels sur 10 mois (en euros)	Taux pour les étudiants bénéficiant du maintien de la bourse pendant les grandes vacances universitaires (en euros)
Échelon 0 bis	1 009	1 211
Échelon 1	1 669	2 003
Échelon 2	2 513	3 016
Échelon 3	3 218	3 862
Échelon 4	3 924	4 709
Échelon 5	4 505	5 406
Échelon 6	4 778	5 734
Échelon 7	5 551	6 661

4.2. LA QUESTION DU LOGEMENT DES ÉTUDIANTS

Le prix d'un logement représente environ 50 % du budget d'un étudiant. Ce prix peut constituer un frein à l'accès à l'enseignement supérieur, en particulier dans les deux métropoles régionales.

Le regard des parents (PEEP et FCPE) sur les conditions de vie des étudiants converge avec celui des représentants des étudiants (UNEF) et du CROUS. Ceux-ci déplorent le manque de logements en Cités Universitaires ainsi que la dérive des loyers à Montpellier.

En effet, dans les métropoles l'offre des CROUS apparaît trop faible et l'offre privée trop chère. La Région³⁷ a affiché sa volonté d'aider à la construction et la réhabilitation d'un plus grand nombre de logements sociaux étudiants afin de prendre en compte les nouveaux modes de vie des jeunes : colocations, couples... Cette mesure est inscrite dans les Contrats de Plan Etat/Région (CPER) de deux anciennes Régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées. La Région regrette toutefois le peu de projets qui lui sont proposés.

Par ailleurs, le CESER se félicite qu'une **caution locative étudiante (CLE)** ait été mise en place par la Région avec l'État.

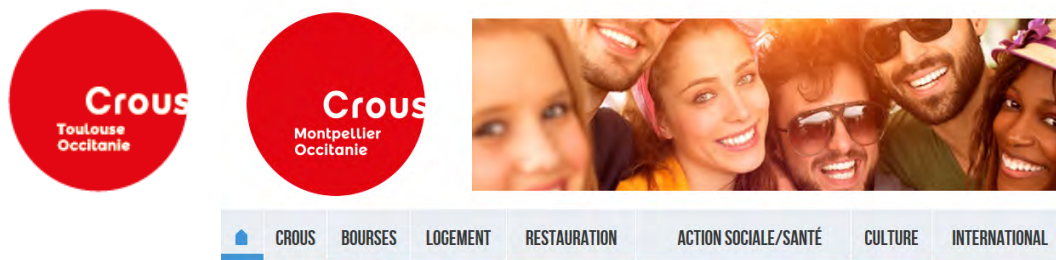
³⁷ Source : Extraits de l'audition de Madame PELLEFIGUE, Vice-présidente de la Région, en charge du développement économique, de la recherche, de l'innovation et de l'enseignement supérieur. 19 mai 2017.



Les associations étudiantes consultées insistent aussi sur l'importance de la vie associative étudiante comme facteur d'intégration des jeunes. Ils regrettent les difficultés financières que rencontrent certaines de ces associations.

4.3. L'ACTION SOCIALE

Les CROUS présents sur les Académies de Montpellier et de Toulouse proposent de nombreux services. Un site à la disposition de tous permet de rapidement se les approprier.



Malgré cela tous les étudiants n'accèdent pas à des conditions de vie et donc d'études satisfaisantes. Le CESER rappelle³⁸ que « l'alimentation déficiente d'un nombre significatif d'étudiants est l'une des premières préoccupations sanitaires parmi ce public. Une offre de restauration de qualité à tarif modique s'avère donc importante. » C'est la raison pour laquelle le CESER a déjà invité la Région à abonder l'aide des CROUS à la restauration.

Certains établissements ont en outre, une politique active d'aide que l'on peut qualifier « d'action sociale » en faveur des étudiants. Beaucoup d'Universités s'efforcent de proposer des emplois à temps partiel ou des vacations : dans les bibliothèques et au moment des inscriptions principalement. D'autres délivrent des bourses d'établissement, le plus souvent au mérite, d'autres encore ont mis en place une épicerie sociale et solidaire.

³⁸ Avis du CESER Occitanie sur le SRESRI, adopté en Assemblée Plénière du 31 janvier 2017.

4.4. LA SANTÉ

Dans le domaine de la santé, chaque Université, comme celles de Montpellier³⁹ et de Toulouse⁴⁰, dispose d'un service universitaire intitulé « Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS) ». Ces services de santé universitaires proposent des actes gratuits :

- bilans de santé
- consultations de premier niveau en matière de contraception, de diététique, de psychologie, de relaxation, de sophrologie, de tabacologie, de vaccination et de dépistages.

Près de la moitié sont aussi des « centres de santé médicaux et infirmiers ». Dans de nombreux cas, les services de santé universitaires sont en lien avec un « Bureau d'Aide Psychologique Universitaire » qui permet d'accéder gratuitement à des consultations de psychothérapie et de psychiatrie. La plupart des services de santé ont un service social qui peut aussi aider dans les démarches de reconnaissance de droits en santé.

Pour les sites déconcentrés, les étudiants en 1^{ère} inscription sont convoqués pour la visite médicale en cours d'année, dans la ville où se déroule leur scolarité.⁴¹

Enfin, les Services Université Handicap (SUH) accompagnent dans leurs études les étudiants ayant une reconnaissance de handicap. Les services de santé universitaires sont là pour déterminer des aménagements d'études et d'examen, y compris en cas de handicap temporaire, consécutif par exemple, à un accident.

4.5. ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

En France, en 2015, 2,7 millions de personnes étaient bénéficiaires de l'obligation d'emploi liée à leur situation de leur handicap (+300 000 en 2 ans), soit 7 % de la population totale, et le taux de chômage (19 %) de cette population restait environ 2 fois plus important que celui du tout public⁴².

A la rentrée 2016, en France, 23 300 étudiants en situation de handicap s'étaient rapprochés des dispositifs Handicap dans le cadre d'une inscription dans l'enseignement supérieur. 91 % d'entre eux étaient inscrits à l'université. Comparativement, il y a 35 ans, seuls 695 étudiants en situation de handicap étaient recensés dans l'enseignement supérieur. Le nombre de ces étudiants a quasiment doublé de 2012 à 2016, passant de 13 382 à 23 300 et triplé depuis la loi de 2005⁴³. L'augmentation de cet effectif est en moyenne de 13,7 % par an depuis 2005⁴⁴. En 2015, l'effectif des étudiants en situation de handicap représentait environ 1,2 % des étudiants inscrits dans l'enseignement

³⁹ www.umontpellier.fr

⁴⁰ www.univ-tlse3.fr

⁴¹ SUMPPS de Toulouse et ses lieux d'accueil.

⁴² AGEFIPH, n°2017-2. Le Tableau de bord, emploi et chômage des personnes handicapées, France entière. Bilan 1^{er} trimestre 2017. Voir en annexe 6.

⁴³ Enquête nationale de recensement des étudiants en situation de handicap, année universitaire 2014-2015 et évolutions. Voir en annexe 6.

⁴⁴ <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid116298/le-ministere-reaffirme-son-engagement-en-faveur-des-eleves-et-des-etudiants-en-situation-de-handicap.html>

supérieur.

La **charte université – handicap**, datant de 2007 et revue en 2012, fait suite à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées⁴⁵. Cette charte s'articule en quatre volets :

- La consolidation des dispositifs d'accueil et le développement des processus d'accompagnement des étudiants en situation de handicap dans l'ensemble du cursus universitaire et vers l'insertion professionnelle ;
- Le développement des politiques de ressources humaines à l'égard des personnes en situation de handicap ;
- L'accroissement de la cohérence et de la lisibilité des formations et des recherches dans le domaine du handicap ;
- Le développement de l'accessibilité des services offerts par les établissements.

En application de l'article 20 de la **loi du 11 février 2005**, les établissements d'enseignement supérieur sont chargés, en mobilisant leurs ressources et leurs compétences, de mettre en place toutes les aides et accompagnements nécessaires aux étudiants en situation de handicap pour la réussite de leurs études : accompagnement, soutien pédagogique, tutorat, aménagement des cursus et des conditions de passation des examens.

Il est indispensable d'œuvrer pour que les personnes en situation de handicap aient accès aux études supérieures, y compris jusqu'au niveau doctoral, qu'elles parviennent à se former jusqu'au niveau souhaité et y soit encouragées afin d'améliorer leur possibilité d'insertion professionnelle, et leur permettre de prétendre aux postes nécessitant un niveau de compétences élevé.

Ceci passe notamment par la poursuite de la **mise en accessibilité architecturale des établissements d'enseignement supérieur**, et également par **l'amélioration de l'accompagnement et de l'aménagement des conditions d'enseignement et d'exams**.

Ceci nécessite également de **prévoir des solutions logistiques et financières pour aider à la mobilité pour les stages ou les enseignements** dispensés dans une autre ville (transport, logement et surcoût lié au handicap) **ou ne pas contraindre les étudiants à cette mobilité si les conditions ne sont pas adaptées** (enseignement à distance, visioconférence).

Enfin, il semble important que pour toute formation proposée dans l'enseignement supérieur, **un volet handicap** soit obligatoire, proposant des alternatives adaptées aux différentes déficiences, en fonction des exigences de chaque formation ou diplôme préparés.

⁴⁵ http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Charte_universite_handicap/11/6/charte_handicap_etudiants_22_11_234116.pdf

PRECONISATION 4

Le CESER incite la Région à engager des actions de communication auprès des étudiants de toute la région, pour leur faire connaître le dispositif « CLE » et ses modalités de fonctionnement.

Le CESER relaye et appuie la demande des étudiants concernant d'une part l'augmentation du montant des bourses individuelles, d'autre part le financement de leur vie associative.

Le CESER invite la Région à s'impliquer dans les dispositifs permettant aux étudiants d'avoir une alimentation saine (CROUS, Collectivités locales...).

Le CESER souhaite voir se développer des Centres de santé universitaires pour promouvoir l'éducation sanitaire et la prévention auprès des étudiants.

V. LA QUESTION DE L'APPRENTISSAGE ET DE L'ALTERNANCE

5.1. L'ALTERNANCE COMME UN MOYEN DE COMPENSER LES INÉGALITÉS SOCIALES

Aujourd'hui, l'alternance dans l'enseignement supérieur connaît un véritable essor autant du côté de l'offre que de la demande. Elle conduit les Etablissements à structurer et étoffer leur offre.

Pour le CESER⁴⁶ le développement de l'alternance dans le supérieur (apprentissage ou contrat de professionnalisation), à tous les niveaux de formation représente un véritable enjeu en matière d'accès à l'enseignement supérieur et aussi d'orientation.

Bien que le suivi d'un cursus supérieur en alternance exige une très grande motivation des candidats, car ils travaillent tout en poursuivant leurs études, il présente des atouts indéniables. D'abord parce que l'alternant est rémunéré, or nous avons vu que le coût des études peut constituer un frein à l'accès à l'enseignement supérieur ; ensuite parce qu'elle permet de conjuguer connaissances académiques et expérience de terrain ; enfin parce qu'elle prépare de façon remarquable à l'insertion professionnelle, en particulier grâce au système du tutorat.

Afin de développer l'alternance dans l'enseignement supérieur, le CESER rappelle les préconisations qu'il a émises⁴⁷ :

- Mieux connaître, valoriser et faciliter l'accès à l'alternance dans le supérieur en Occitanie.
- Poursuivre la stratégie des pouvoirs publics régionaux en faveur du développement de l'alternance dans les niveaux de formation supérieurs.
- Accompagner les entreprises, les branches professionnelles et leurs organisations représentatives.
- Diffuser la culture de l'alternance au sein des Etablissements de formation.
- Proposer des contenus et des modalités d'organisation des formations innovants.

En outre, à la lumière des auditions réalisées dans le cadre de cette saisine, le CESER a constaté que les pratiques en matière de financement de l'apprentissage des deux ex-régions qui composent l'Occitanie ne sont pas les mêmes. En Midi – Pyrénées, à la différence de l'ex Languedoc – Roussillon, les dispositifs d'alternance financés par des aides publiques sont principalement orientés vers les cursus Bac+2.

5.2. S'AGISSANT PLUS SPÉCIFIQUEMENT DE L'APPRENTISSAGE

L'apprentissage est géré en partenariat entre les Régions, les entreprises et les Etablissements d'enseignement supérieur. Depuis janvier 2017, les Régions peuvent demander à expérimenter

⁴⁶ Avis du CESER Occitanie sur le SRESRI, adopté en Assemblée Plénière du 31 janvier 2017.

⁴⁷ Ibid.

l'extension de l'apprentissage jusqu'à 30 ans au lieu de 25 ans. C'est le cas de l'Occitanie, habilitée à pratiquer cette expérimentation. (Décret de mars 2017⁴⁸.)

Dans l'Académie de Montpellier, le CFA régional de l'Enseignement Supérieur – « ENSUP LR Sud de France » est né en 2015, par la volonté commune des Universités de Nîmes, de Perpignan, de Montpellier (Université Paul Valéry et Université de Montpellier, créée le 1er janvier 2015, à la suite de la fusion des Universités Montpellier 1 et Montpellier 2), et des Écoles Nationales Supérieures d'Ingénieurs de Chimie et d'Agronomie de Montpellier, de fédérer leurs actions au service de l'apprentissage. Il propose des formations diplômantes de tous niveaux (DUT, Licences professionnelles, Masters, diplômes d'ingénieurs).

Dans l'Académie de Toulouse, les formations par apprentissage proposées par l'ensemble des Établissements d'enseignement supérieur sont gérées par les deux Sections Universitaires d'Apprentissage (SUA) de l'Université Toulouse 3 et de l'Université Toulouse 2 et par le Centre de Formation d'Apprentis « Midi Sup » (CFA) auxquelles participent les Écoles d'ingénieur et l'Université Toulouse 1. Un projet de regroupement des CFA, sur le modèle de ce qui existe dans l'Académie de Montpellier, est en cours.

En outre, sont présents dans chaque région, les Centres d'Animation, de Recherche et d'Information sur la Formation (CARIF) et les Observatoires Régionaux de l'Emploi et de la Formation (OREF). Ils constituent un réseau d'opérateurs en relation avec les partenaires sociaux et les acteurs de la formation professionnelle. Ils sont financés par l'État et les Régions dans le cadre des CPER.

Le CARIF-OREF Occitanie, est né le 29 juin 2017, de la fusion d'« Atout Métiers » Languedoc-Roussillon et du « CARIF – OREF » Midi- Pyrénées.⁴⁹

Le nouveau plan mis en œuvre par le CARIF-OREF Occitanie est décliné en cinq orientations stratégiques :

- Sécuriser les parcours par l'information sur l'orientation, les métiers, l'emploi et l'offre régionale.
- Favoriser et faciliter un diagnostic partagé de la relation emploi-formation par l'analyse et la prospective, et contribuer à la connaissance des filières, acteurs, métiers et données socio-économiques des territoires.
- Appuyer les politiques publiques et accompagner les acteurs de l'orientation, de la formation et de l'emploi.
- Administrer, développer, numériser et harmoniser les systèmes d'information pour améliorer l'offre de services.
- Piloter, gérer et manager pour accompagner le processus de fusion-crétion et optimiser l'offre de service du nouveau CARIF-OREF d'Occitanie.

Ainsi, le CARIF-OREF a lancé une grande consultation pour la création d'un portail régional de l'apprentissage, d'ici la fin 2017, tel qu'envisagé dans le plan de développement de l'apprentissage

⁴⁸ Décret n°2017- 355 du 20 mars 2017 – art.1.

⁴⁹ www.aef.info 25 juillet 2017.

adopté par la Région Occitanie, la Région veut atteindre le nombre de 40 000 apprentis d'ici 5 ans, soit un accroissement de 6 000 par rapport au chiffre actuel.

PRECONISATION 5

Le CESER souhaite que la politique de financement de l'alternance soit poursuivie et étendue à tout l'enseignement supérieur, sur toute la Région Occitanie.

Le CESER recommande que soit diffusée une meilleure information sur les formations en alternance dans le supérieur. Ces dispositifs d'alternance doivent être connus des jeunes dès la 3^{ème} ou la 2^{nde} des Bac technologiques.

Le CESER se réjouit de l'initiative de la Région Occitanie concernant le regroupement des CARIF-OREF. Le CESER demande à la Région une évaluation en continu et ex-post de l'impact de cette expérimentation sur le nombre d'apprentis bénéficiaires du dispositif et sur son concours à l'amélioration du niveau d'égalité des chances dans l'accès à l'enseignement supérieur.

CONCLUSION

Le travail de la commission 6 du CESER présenté ici est construit autour de 5 thématiques qui ont débouché sur 5 préconisations d'ensemble qui elles-mêmes donnent lieu à des propositions d'actions concrètes que nous reprenons in-extenso ci-dessous.

PRECONISATION 1 : EXPERIMENTER EN OCCITANIE UNE EVOLUTION DU SYSTEME APB

Le CESER regrette la dégradation du système d'orientation qui d'une part assure de moins en moins le rôle d'ascenseur social et d'autre part tant à accroître l'inégalité des chances d'accès à l'enseignement supérieur. En outre, il se déclare fermement opposé à la pratique du tirage au sort dans les filières en tension.

Une partie des difficultés que rencontre l'ajustement de l'offre et de la demande de formation par APB vient de la lourdeur à gérer un système unique, centralisé et trop complexe qui comporte un très grand nombre d'entrées. Face à l'étendue et à l'absence de clarté de l'offre, le lycéen doit faire un choix sous forme de liste unique ordonnée, ce qui, compte tenu de la maturité du projet professionnel du plus grand nombre à cet âge-là, est extrêmement limitatif. Le caractère anxiogène qui en résulte et la gestion du système pourraient être améliorés si APB intégrait l'ensemble des formations (notamment sanitaires et sociales), et était scindé en trois sous-ensembles distincts et homogènes :

1/ les cursus proposés par les Lycées publics, privés sous contrat d'association et les écoles reconnues par l'État (CPGE, BTS y compris ceux relevant d'un autre ministère que l'Éducation Nationale) ;

2/ les cursus proposés par les Universités publiques (IUT, Licences Générales) ;

3/ les autres cursus sélectifs (Écoles et Instituts publics et privés).

Ainsi chaque lycéen en terminale serait invité, au mois de janvier, à faire trois listes, une par sous-ensemble, et à différer ensuite son choix en fonction des réponses obtenues et de la maturation de son projet. Pour permettre la réussite de tous, et une remise à niveau en proposant des modules complémentaires adaptés, en fonction des cursus individuels et des prérequis⁵⁰, les Établissements feraient une réponse de principe au plus tard début juin. Sur ces bases l'étudiant ferait connaître son choix définitif après l'affichage des résultats du Bac. Il resterait l'été pour que, par un travail conjoint des Rectorats et des Etablissements, dans un espace ad-hoc, soient ajustées l'offre et la demande dans les cursus sous tension. Il pourrait être confiée une telle mission à une structure placée au niveau académique ou régional, en veillant à ce qu'elles fédèrent l'ensemble des Etablissements publics et privés sous contrat quel que soit le ministère de rattachement.

⁵⁰ Les prérequis doivent être vus de manière positive, comme indicateur le cas échéant des besoins de remise à niveau afin de permettre à chacun d'être accompagné pour la réussite de ses études.

Le CESER propose aux Académies de Montpellier et Toulouse de se porter candidates auprès du Ministère pour expérimenter ce mode de gestion des admissions post - bac.

PRECONISATION 2 : REVOIR LE SYSTEME D'INFORMATION ET D'ORIENTATION DES LYCEENS

Le CESER considère que le système actuel d'orientation des lycéens doit être amélioré car les trop nombreux défauts d'orientation qu'il génère se traduisent par des taux d'échec en premier cycle extrêmement coûteux pour la nation et par une inadéquation des flux de sortie en regard des besoins sur le marché du travail.

Le CESER demande à ce qu'une formation à l'orientation soit mise en place pour les élèves de seconde, voire de troisième⁵¹. Il recommande aussi d'encourager la mise en place de « classes d'années passerelles », en partenariat avec les lycées et l'enseignement supérieur, qui permettent d'étaler la première année universitaire sur deux ans en renforçant l'enseignement dans les matières à prérequis importants⁵² afin de favoriser la réussite dans les cursus supérieurs.

Partant du constat que les cursus que proposent les Universités sont partiellement méconnus des structures d'orientation qui interviennent dans les lycées, alors qu'elles sont le lieu principal de l'ascenseur social et de l'égalité des chances, le CESER recommande la mise en place d'une formation annuelle obligatoire pour les personnels en charge de l'orientation. Cette formation devra avoir lieu dans les SCUIO-IP des Universités de la Région Occitanie. Pour que cette recommandation soit rendue possible, le CESER demande à la Région Occitanie de financer, en partenariat avec les Universités et les lycées, les emplois nécessaires pour que ces nouveaux publics à former puissent être pris en considération par les Universités.

Considérant que la qualité des formations universitaires est souvent sous estimée par les familles et les futurs étudiants, le CESER recommande que la Région mette en place, en partenariat avec les Universités, une campagne de communication grand public, visant à faire connaître à tous la qualité du corps enseignant et la diversité des formations, mis à la disposition des usagers de ce service public.

Afin de revaloriser l'image des filières professionnelles et technologiques auprès de lycéens, si APB devait être maintenu, le CESER préconiserait que l'ancien système qui existait sur APB, visant à bonifier le premier vœu déclaré en BTS ou IUT, soit à nouveau effectif à l'égard des jeunes bacheliers professionnels ou technologiques.

Le CESER recommande que le Ministère et les Académies de Montpellier et de Toulouse donnent comme mission aux COMUE et aux Etablissements de traiter la question des réorientations ; et qu'elles le fassent en partenariat avec les services de leur Académie de rattachement pour que les classes de BTS puissent participer au mouvement.

Enfin, le CESER considère que la Région doit agir plus fortement sur la diffusion de la Culture Scientifique et Technique, en particulier auprès des plus jeunes et des lycéens, en partenariat avec

⁵¹ Sources : Extraits des auditions de M. OURY, administrateur de la Fédération de Parents d'Elèves de l'Enseignement Public (PEEP) Sud, de Mme POWAGA, Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE) de l'Hérault, ancienne trésorière de la FCPE Languedoc – Roussillon, et de M. GARDES, ancien Président de la FCPE du Gard. 23 mars 2017.

⁵² Cf. l'exemple mis en place entre le « Lycée Rive Gauche » et la « TSE » en 2013 à Toulouse.

les structures dédiées. Elle pourrait, en particulier, faciliter la logistique de projets de recherche menés en direction des lycéens, par exemple en affrétant des bus pour emmener les jeunes vers les laboratoires universitaires présents en Occitanie.

PRECONISATION 3 : ACCROITRE LA CAPACITE D'ACCUEIL DES ETABLISSEMENTS PUBLICS

Le CESER demande à la Région d'agir pour que l'État et les Établissements autonomes puissent faire face de façon rapide aux flux croissants de jeunes qui souhaitent poursuivre leurs études :

- Dans le cadre des CPER et des contrats de site, en faisant en priorité les investissements ciblés qui sont nécessaires à l'accroissement du nombre de places en premier cycle dans les filières sous-tensions ;
- Dans le cadre de la politique de communication, en aidant les Etablissements pour toute action qui permettra d'améliorer l'orientation des futurs étudiants, en fonction de leurs acquis antérieurs, des prérequis des cursus proposés et de la connaissance des besoins et des perspectives d'emplois du marché du travail.
- Dans le cadre de la pédagogie, de soutenir, multiplier et encourager le développement d'enseignements numériques⁵³.

PRECONISATION 4 : AMELIORER LES CONDITIONS DE VIE DES ETUDIANTS

Le CESER incite la Région à engager des actions de communication auprès des étudiants de toute la région, pour leur faire connaître le dispositif « CLE » et ses modalités de fonctionnement.

Le CESER relaye et appuie la demande des étudiants concernant d'une part l'augmentation du montant des bourses individuelles, d'autre part le financement de leur vie associative.

Le CESER invite la Région à abonder l'aide des CROUS à la restauration étudiante.

Le CESER souhaite voir se développer des Centres de santé universitaires pour promouvoir l'éducation sanitaire et la prévention auprès des étudiants.

PRECONISATION 5 : REVOIR LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DE L'ALTERNANCE ET DE L'APPRENTISSAGE

⁵³ Voir le cas de la pédagogie inversée en STAPS à Grenoble (annexe 5).

Le CESER souhaite que la politique de financement de l'alternance soit poursuivie et étendue à tout l'enseignement supérieur, sur toute la Région Occitanie.

Le CESER recommande que soit diffusée une meilleure information sur les formations en alternance dans le supérieur. Ces dispositifs d'alternance doivent être connus des jeunes dès la 3^{ème} ou la 2^{nde} des BAC technologiques. Le CESER se réjouit de l'initiative de la Région Occitanie concernant le regroupement des CARIF-OREF. Le CESER demande à la Région une évaluation en continu et ex-post de l'impact de cette expérimentation sur le nombre d'apprentis bénéficiaires du dispositif et sur son concours à l'amélioration du niveau d'égalité des chances dans l'accès à l'enseignement supérieur.

ANNEXES

Annexe 1 : Les chiffres clés de l'enseignement supérieur et de la recherche en Occitanie

Les chiffres clés de l'enseignement supérieur et de la recherche

- 247 000 étudiants (rentrée 2016) 3^{ème} rang national
- La région la plus attractive (région dont la proportion de diplômés du supérieur et d'étudiants résidant dans la région sans y être nés est la plus importante (58 % contre 48 % en moyenne)
- 3^{ème} rang national pour le nombre de diplômés de licence générale, de master et de docteurs
- 7 universités
- 1 institut national universitaire
- 1 institut national Polytechnique
- Plus de 20 grandes écoles
- 1 institut d'études politiques
- 9 IUT / 14 implantations régionales (Auch, Béziers, Blagnac, Carcassonne, Castres Figeac, Montpellier, Narbonne, Nîmes, Perpignan, Rodez, Sète, Tarbes, Toulouse)
- 5^{ème} région pour le nombre d'apprentis dans le supérieur
- 9 campus des métiers et des qualifications
- 27 écoles doctorales
- 288 unités de recherche
- 5 664 doctorants : 3^{ème} région de France pour le nombre de docteurs
- 11 organismes de recherche
- 11 instituts Carnot
- 34 Labex
- 60 Equipex
- 1^{er} région française pour l'effort en R&D
- 3^{ème} rang national de production scientifique

Source : SRESRI d'Occitanie

Annexe 2 : La carte des implantations des principaux établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche



Région Occitanie : la carte des implantations des principaux établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche (extraite du Diagnostic territorial Occitanie 2016 Strater)

Source : SRESRI d'Occitanie

Annexe 3 : Stratégie d'Établissements pour favoriser l'égalité des chances d'accès à l'enseignement supérieur

EXEMPLES DE POLITIQUES MISES EN PLACE PAR CERTAINS ETABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES

La plupart des universités ont mis en place des dispositifs et des outils pour atténuer les discriminations sociales et culturelles, et améliorer les parcours d'orientation.

Le CESER a fait sien cet enjeu et rappelle son attachement au continuum entre les choix d'orientation effectués dans l'enseignement secondaire, puis dans le supérieur (continuum Bac -3 /Bac +3).

L'audition de l'équipe du Service Commun Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SCUIO-IP) de l'Université de Montpellier (UM)⁵⁴ a mis en évidence que l'enjeu principal réside dans la délivrance d'une information des lycéens davantage ciblée.

Un panel de solutions sont déjà mises en place ou en cours de réflexion, dont certaines utilisent le numérique.

Vis-à-vis des lycéens :

Les dates des Journées Portes ouvertes devraient être décidées à l'échelle régionale pour leur donner davantage de visibilité. A l'Université de Montpellier, des journées d'immersion des lycéens sur les sites de formation du supérieur leur permettent de visiter des laboratoires de recherche, la bibliothèque, d'assister à des cours en amphithéâtre, etc. L'Université de Montpellier a ainsi accueilli environ 2 200 lycéens l'an dernier.

Au dernier Salon de l'Enseignement supérieur à Montpellier, les salons et conférences métiers ont été organisés en visioconférence avec la Lozère dans un souci d'équité territoriale.

Afin d'aider les lycéens à se projeter dans les études supérieures, l'Université de Montpellier finance par exemple, 3 contrats d'étudiants en 2ème année de Santé qui informent les jeunes dans les lycées sur la Première Année Commune aux Études de Santé (PACES) et promeuvent le système de tutorat de l'université. A noter que celui-ci obtient de meilleurs résultats au concours de fin de PACES que les préparations privées.

Une Cordée de la Réussite, «le Fil d'Ariane», à laquelle participe l'Université de Montpellier, vise à briser les représentations des études supérieures que peuvent avoir les collégiens des quartiers sensibles.

L'Université Toulouse 1 Capitole affiche pour sa part clairement les prérequis dans le domaine du Droit et des Sciences Économiques, et propose des tests dans certaines matières. Si certains

⁵⁴ Source : Extraits de l'audition de M. MIRABEL, Directeur du SCUIO-IP de l'Université de Montpellier. 29 septembre 2016.

considèrent qu'ils n'ont pas le bagage suffisant, ils peuvent s'inscrire à des cours de mise à niveau qui sont organisés soit l'été (Université d'été de la Faculté de Droit), soit dans le courant du mois de septembre. Parallèlement, des passerelles sont proposées pour permettre à chacun d'aborder son projet de formation avec des perspectives de réussite satisfaisantes.

L'INU Champollion a pour sa part, mis en place un partenariat avancé avec les proviseurs et des professeurs référents dans les lycées, pour travailler sur le continuum Bac -3 / Bac +3. L'action «Osez les sciences» permet d'accueillir des lycéens sur leur temps de congés pour découvrir les cursus et le «métier» d'étudiant.

L'Université de Montpellier comme celles de Toulouse ou comme l'INU Champollion, accompagnent par exemple, les étudiants avec le Portefeuille d'Expériences et de Compétences (PEC)⁵⁵ basé sur la valorisation des compétences issues des expériences. Cet outil très performant est jugé bénéfique par les étudiants⁵⁶.

BIENVENUE SUR LE PORTAIL DU PEC



Le Consortium PEC est un regroupement de plus de trente établissements d'enseignement supérieur engagés dans le développement d'une démarche et d'un outil numérique Portefeuille d'Expériences et de Compétences. L'objectif est de favoriser une insertion professionnelle de

qualité des étudiants. À partir de l'analyse de leurs expériences, les étudiants prennent conscience de leurs compétences. Ils peuvent les illustrer et les valoriser auprès des entreprises. Grâce à la démarche PEC, méthodologie reconnue, les universités inscrivent l'approche compétences dans leurs formations tout au long du LMD, initient les étudiants à la réflexivité dans une perspective de formation tout au long de la vie (FTLV) et mutualisent leurs bonnes pratiques.

Le Consortium national est organisé en territoire correspondant aux nouvelles régions.

Deux instances de concertation :

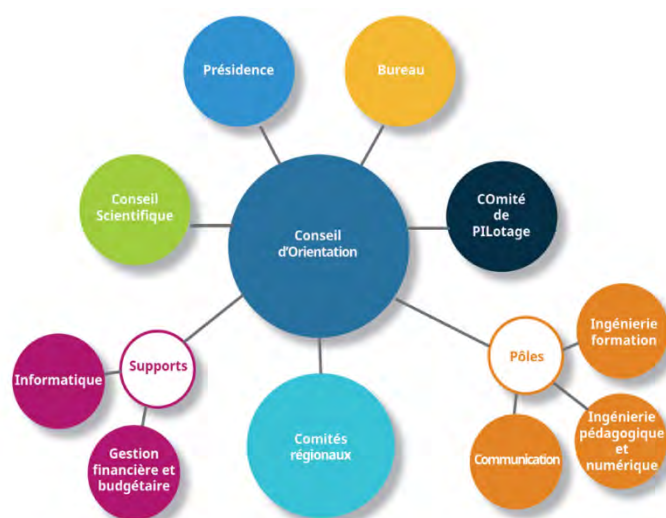
- Le **Conseil d'orientation** est l'instance décisionnaire. Il est composé, entre autre, de représentants régionaux. Il décide de la stratégie de développement du projet en s'appuyant sur un bureau et deux pôles :

- Le **bureau** est la structure logistique et de gestion du consortium.
- Les pôles sont constitués des groupes de travail nationaux
 - ingénierie pédagogique et numérique
 - ingénierie de formation
 - ingénierie informatique

Le **pôle ingénierie pédagogique et numérique** a la responsabilité de l'évolution pédagogique de la démarche et de l'outil en lien avec le conseil scientifique.

Le **pôle ingénierie de formation** assure la formation des équipes ressources, des accompagnateurs et les formateurs de formateurs.

Le **pôle informatique** a la responsabilité de la maintenance et du développement des évolutions de la plateforme



- Le **Conseil scientifique** est l'instance de réflexion et de recherche. Composé d'experts de la psychologie de l'orientation, de l'économie de l'éducation et de l'insertion professionnelle, des sciences de l'éducation, de la communication numérique et multi média et de tout autre champ disciplinaire pouvant venir enrichir ce conseil. Il est le garant entre le pensé et l'agir de la démarche PEC.

⁵⁵ www.pec-univ.fr

⁵⁶ Séminaire national du PEC « les 10 ans de la démarche » à l'université Toulouse Capitole, les 5 et 6 juillet 2017.

« À ce jour, 100 000 étudiants ont créé leur compte PEC et 700 accompagnateurs ont été formés », au niveau national.⁵⁷

Les universités d'Occitanie ayant mis en place un PEC :



Les partenaires nationaux du PEC :



Toutefois, il faut noter qu'il existe une discontinuité entre les outils qui existent dans le secondaire et ceux du supérieur.

L'EXEMPLE DE L'INSTITUT NATIONAL UNIVERSITAIRE (INU) CHAMPOLLION⁵⁸

La construction de l'INU se décompose en trois phases :

- 1992-2002 : 3 antennes des Universités toulousaines, préparant quasi-exclusivement des Diplômes d'Enseignement Universitaire Général (DEUG).
- 2002-2015 : création du Centre Universitaire de Formation et de Recherche (CUFR). Les diplômes restent habilités et délivrés par les trois Universités toulousaines.
- Décembre 2015 : le CUFR devient Institut National Universitaire (INU), qui a le statut d'Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPCSCP). Il accrédite ses diplômes à compter de la rentrée 2016.

Champollion (de même que l'Université de Nîmes) s'inscrit dans la prolongation du mouvement de création progressive d'antennes ou de centres universitaires, qui se sont ensuite transformés en universités pluridisciplinaires, entre les années 1970 et 1995, de manière à répondre à la massification de l'accès à l'enseignement supérieur. Aujourd'hui, l'INU possède le statut d'associé renforcé de l'Université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées.

L'INU est un établissement pluridisciplinaire (hormis santé) qui accueille environ 4 000 étudiants en 2016 (effectifs doublés en 15 ans) : 3 100 à Albi, 800 à Rodez, Millau et Saint - Afrique et 120 à Castres. Les étudiants inscrits en L1 sont à 72 % originaires du Tarn et de l'Aveyron. Le pourcentage

⁵⁷ www.pec-univ.fr

⁵⁸ Source : Extraits de l'audition de Mme PRADIN, Directrice de l'INU Champollion. 28 octobre 2016.

de Bacs professionnels est élevé, même s'il est en diminution depuis la rentrée de 2015, et variable selon les mentions. Champollion propose 16 Licences générales diversifiées, 10 Licences professionnelles, une offre ciblée de 7 Masters différenciés des Masters accessibles à Toulouse, et une formation d'ingénieur avec Prépa intégrée. Comme ailleurs, certaines mentions sont en tension (STAPS, Droit, Psychologie, Sciences de la Vie).

La réussite en Licence est supérieure de 10 à 14 points en valeur ajoutée⁵⁹, alors que le taux de boursiers atteint 50 %, soit 15 points de plus qu'en moyenne nationale. Une offre ciblée de Masters complets est en développement, coordonnée au sein du site, avec la Communauté d'Universités et Etablissements (COMUE) de Toulouse.

Pourtant, si la petite taille d'un établissement tel que Champollion et la palette diversifiée des mentions proposées favorisent incontestablement l'accès à l'enseignement supérieur, il n'en reste pas moins qu'ici comme ailleurs, un étudiant sur deux échoue à sa première année de Licence. En effet, quel que soit l'établissement, il subsiste toujours une proportion d'étudiants qui n'a pas les prérequis indispensables pour suivre un cursus d'enseignement supérieur. En comparaison des statistiques établies dans les universités situées dans les métropoles, le phénomène est atténué à Champollion, mais ne disparaît pas.

L'EXEMPLE DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DES BEAUX – ARTS DE NÎMES (ESBAN)⁶⁰

L'École supérieure des Beaux – Arts de Nîmes fait partie d'un réseau national des Ecoles supérieures d'art regroupant 12 500 étudiants en France. Depuis 2011, les Écoles des Beaux – Arts délivrent des Licences et des Masters. Elles relèvent de la tutelle pédagogique du ministère de la culture dont elle délivre des diplômes de grade Licence et Master et évaluées par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Il convient de noter cependant, que la plupart des écoles n'ont pas de stratégie commune et/ou nationale. De fait une trop grande diversité de l'offre entraîne une absence de visibilité et donc des inégalités lors des choix d'orientation.

L'École de Nîmes prépare à deux diplômes nationaux :

- 1 diplôme à Bac +3 : le DNA (diplôme national d'art) ;
- 1 diplôme à Bac +5 / grade de Master : le DNSEP (diplôme national supérieur d'expression classique).

La formation dispensée par les Ecoles supérieures d'art et de design est généraliste, à la fois pratique et théorique, pour permettre à l'élève de développer son projet professionnel. L'école des Beaux – Arts de Nîmes s'appuie en la matière, sur une double tradition : celle liée aux évolutions et

⁵⁹ La valeur ajoutée correspond ici à la capacité des établissements à faire progresser leurs étudiants. Pour obtenir cette valeur ajoutée, le Ministère examine les origines sociales, l'âge des étudiants, le type de Baccalauréat, et en déduit un taux de réussite « attendu ». La valeur ajoutée est positive lorsque l'établissement obtient de meilleurs résultats que ce taux « attendu », et inversement. Source : Le Monde Campus.fr, *quels taux de réussite pour votre Université ?*, mis à jour le 14 février 2016.

⁶⁰ Source : Extraits de l'audition de Mme KIRCHSTETTER, Directrice Générale de l'École Supérieure des Beaux – Arts de Nîmes (ESBAN). 27 avril 2017.

révolutions technologiques dans le domaine du textile traditionnel et du design par exemple, mais aussi à la demande du territoire compte tenu de son héritage culturel (industrie textile...). La formation est faite par des artistes qui enseignent dans une logique de transmission des savoirs. Des liens ont été tissés avec des entreprises qui acceptent des étudiants salariés.

Par ailleurs, l'Association nationale des classes préparatoires publiques aux écoles supérieures d'art (APPEA) regroupe une vingtaine de classes préparatoires en France. L'accès à leurs classes préparatoires n'est pas soumis à une inscription sur « Admission Post Bac » (APB). Ces concours d'entrée en Écoles supérieures d'art et de design ne sont pas toujours jugés satisfaisants car ils reposent plus sur les compétences que sur l'appétence et la motivation du jeune. Or, le niveau de compétences culturelles est très variable en fonction du niveau social du jeune.

Ainsi, l'École de Nîmes a mis en place des passerelles et tenté des expérimentations, destinées à favoriser l'accès des jeunes à ses enseignements.

L'école de Nîmes vient de créer une classe préparatoire aux Grandes écoles Art / Design – la CPGE prépare au concours d'entrée à l'ENS / Ecole normale supérieure de Cachan en lien avec l'université de Nîmes et le lycée Hemingway.

Les écoles d'art sont très attractives pour les lycéens et les étudiants mais l'admission se fait sur concours et il y a peu de places face au nombre de demandes. Il y avait par exemple, cette année à Nîmes 30 places pour 140 candidats. L'entrée dans des classes préparatoires à ces concours devient indispensable pour les jeunes car le processus est très sélectif. Depuis peu, des classes préparatoires ont ouvert dans des écoles privées, ce qui a permis d'élever le niveau des jeunes désireux de présenter les concours d'entrée dans les Écoles des Beaux - Arts.

La typologie des étudiants de l'ESBA Nîmes est la suivante :

- 50 % sont issus de l'ex région Languedoc – Roussillon ;
- 40 % viennent d'une autre région ;
- 10 % sont étrangers ;
- Le taux de boursiers s'établit à 50% quand il est de 25% ailleurs ;
- Les spécificités de l'école et la proximité sont des atouts pour ces étudiants ;
- Leur mobilité est encouragée via le Programme européen Erasmus+, ou via d'autres programmes d'échange et de mobilité internationale.

En matière d'insertion professionnelle des étudiants, 3 ans après l'obtention du diplôme :

- 80 % ont trouvé un emploi en lien avec leur formation ;
- 10 % deviennent des artistes ;
- 70 % travaillent dans des structures artistiques et culturelles, dans les métiers de l'image et de la communication ou encore dans le domaine de l'enseignement.

Face à une sélectivité accrue dans l'accès aux Écoles des Beaux – Arts, l'École de Nîmes a souhaité s'inscrire dans un programme expérimental, mis en place par la « Fondation Culture & Diversité⁶¹ ».

Cette Fondation créée en 2006, mène deux types de programmes :

- Des programmes de sensibilisation culturelle et de pratique artistique.
- Des programmes d'égalité des chances dans l'accès aux grandes Écoles de la culture.

Ces programmes ont pour objectif de favoriser l'égalité des chances dans l'accès aux études supérieures aux grandes Écoles de la Culture pour des élèves issus de milieux modestes. Ils reposent sur la conviction que la diversité culturelle et sociale de ces jeunes est indispensable à l'enrichissement de la création contemporaine. Douze programmes sont menés en partenariat avec

⁶¹ <http://reseau.fondationcultureetdiversite.org>

les Écoles d'art, comme par exemple avec l'École du Louvre, l'Institut National de l'Audiovisuel (INA), l'Institut du patrimoine, la FÉMIS pour le cinéma, l'École Nationale d'Architecture (ENSA), les Écoles d'Art & Design...

Les objectifs et modes d'action de ces programmes sont les suivants :

- 1.** Informer sur ces formations d'excellence et leurs débouchés professionnels.
- 2.** Préparer les plus motivés aux concours d'entrée des Écoles lors de « Stages Egalité des Chances », en organisant notamment des jurys « blancs ».
- 3.** Accompagner les élèves une fois admis dans les Écoles partenaires, par un système mixte d'aide financière, pédagogique, culturelle et à l'insertion professionnelle.

Plus de 28 000 élèves issus de 220 établissements ont déjà bénéficié de ces programmes. La sélection se fait « à l'envers », plus sur des critères sociaux et de motivation que sur des compétences.

En Écoles d'art et de design, 10 écoles sont partenaires du programme égalité des chances mené par la Fondation, dont l'École Supérieure des Beaux-Arts de Nîmes (ESBAN). Environ 30 élèves de toute la France sont sélectionnés au sein des dix Ecoles partenaires pour participer au « Stage Egalité des Chances en Ecole d'art et de design ».

Pour faire connaître ce programme et le mettre en place, l'ESBAN a travaillé en partenariat avec le Rectorat pour sélectionner les établissements partenaires. En septembre, une information générale a été donnée aux élèves de 1^{ère} et de terminale des Lycées Jean Monet à Montpellier et Guynemer d'Uzès.

Pendant un an, l'ESBAN a accompagné des élèves du lycée Jean Monet de Montpellier (40) et du lycée Guynemer d'Uzès (30), afin de les préparer aux concours d'entrée en Écoles supérieures d'art et de design. À l'issue du concours, les élèves sélectionnés bénéficient pendant toute la durée de leurs études, sur 3 ans, d'un accompagnement individualisé, des bourses et aides au logement, de la Fondation, jusqu'à leur insertion professionnelle.

Si, pour l'ESBAN, cette première année a été positive, on peut cependant regretter que la sélection pour l'accès au stage final de préparation soit trop sélective dans le nombre de jeunes accompagnés.

Il y a donc une réflexion à mettre en œuvre pour permettre l'accès de l'ensemble du programme à l'ensemble des lycéens préparant un concours d'entrée en Ecole supérieure d'art et de design.

S'agissant des passerelles entre BTS et les formations universitaires, elles existent mais nécessitent souvent un recrutement à un niveau N-1, cela pour permettre une mise à niveau des étudiants. Les enseignements artistiques dispensés par l'Université et les BTS sont en effet, plus « techniques » et doivent connaître un renforcement dans le domaine artistique pour que l'étudiant puisse réussir les diplômes organisés en fin d'année 3 et d'année 5 et dont le nombre d'ECTS (European Credit Transfer System) est très élevé (15 pour le Diplôme National d'Art - DNA/ Licence, 30 pour le Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique - DNSEP/Master).

La question des « passerelles » se pose avec les Écoles qui ne relèvent pas du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche comme les Écoles d'architecture ou encore SupAgro qui est sous tutelle du ministère de l'agriculture.

L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PRIVE HORS CONTRAT AVEC L'ETAT⁶²

Les Établissements du supérieur privé sont des entreprises qui proposent des formations en réponse à l'offre existante et aux besoins du marché. Par exemple, les BTS «commerce international» enregistrent une pression élevée dans le public, qui ne peut satisfaire toutes les demandes. À l'inverse, le privé peut se positionner par rapport à une rareté dans l'offre de formation publique, par exemple, dans les métiers de l'édition. De plus, les Écoles privées développent fortement l'alternance pour se démarquer du public, favoriser les relations entre employeurs et étudiants et faciliter l'insertion professionnelle de ces derniers. Mais elles ne peuvent plus prétendre aux financements provenant de la fraction hors quota de la taxe d'apprentissage. La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale a en effet entraîné une modification importante des habilitations au titre du hors quota, en particulier pour les Établissements privés d'enseignement supérieur gérés par des organismes à but lucratif.

Vis-à-vis des étudiants, la motivation des candidats est essentielle dans le processus de sélection, ainsi que l'engagement des étudiants. Ceci explique un très faible taux de décrochage. Chaque École tente de monter des partenariats avec le tissu économique local, de fidéliser les entreprises et de les faire contribuer à la réussite des jeunes, tant au niveau des études que de l'insertion professionnelle. Le lien avec le monde de l'entreprise existe aussi à travers les formateurs qui sont souvent d'anciens professionnels ou des professionnels encore en activité.

Le secteur privé se concentre essentiellement sur des formations professionnalisantes et laisse la recherche scientifique à l'Université. Seuls quelques établissements privés développent des activités de recherche (par exemple, dans le réseau des Écoles de commerce de l'Institut de Recherche et d'Action Commerciale – IDRAC-).

Outre le développement d'une offre de formation en alternance, les Écoles se dotent de services de placement, de bourses, etc. Elles proposent un accompagnement individualisé à leurs étudiants, tout au long de leur scolarité. Plus des deux tiers de contrats de professionnalisation sont générés par les établissements de formation, très proactifs pour placer les jeunes en entreprises. La proportion est moindre dans le public.

L'EXEMPLE DES GRANDES ECOLES⁶³

Pour que le coût des études dans certaines Grandes Écoles (GE) ne soit pas dissuasif, la Conférence des Grandes Écoles (CGE) promeut le « prêt étudiant responsable » à taux 0, pendant toute la durée des études et remboursable à l'issue des études⁶⁴. La CGE a signé une convention avec l'Agence nationale du Service civique.

⁶² Source : Extraits des auditions de M. Nicolas PIQUÉ, Vice-président du Conseil Supérieur de l'Enseignement Privé (COSEP) de Midi – Pyrénées, et de Mme Émilie TEYCHENÉ, Secrétaire Générale. 23 février 2017.

⁶³ Source : Extraits de l'audition de Madame Anne-Lucie WACK, Présidente de la Conférence des Grandes Écoles (CGE), et Directrice Générale de Montpellier SUPAGRO. 10 juillet 2017.

⁶⁴ De nombreuses banques proposent aux étudiants des prêts à taux 0. La question de la caution parentale ou d'un tiers se pose. La garantie apportée par l'Etat (BPI France) renouvelée pour 2017-2018, est une possibilité qui doit être étudiée.

Mme WACK, Présidente de la CGE a présenté une étude faite par la Conférence en septembre 2016. Elle recense 5 leviers et 24 propositions pour « faire réussir la jeunesse ». Ces propositions « pour un enseignement supérieur agile, attractif, soutenable et ouvert » ont été adressées à différents Ministères et candidats, en vue des élections présidentielles de 2017. Selon elle, ces propositions « ne sont pas périmées » et sont relayées auprès notamment des Ministères de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, du travail, de l'Europe et des Affaires étrangères.

En Occitanie on compte 23 GE y compris des GE d'ingénieurs et une École d'art et de design. Un bachelier entrant en classe préparatoire a 90 % de chances d'obtenir un diplôme de grade Master, 5 ans après. Plus de 80 % des diplômés sont insérés dans le monde du travail 6 mois après l'obtention de leur diplôme, dont les ¾ en CDI. Le taux d'insertion atteint 93 % 12 mois après. 40 % vont dans des TPE/PME, 30 % dans des entreprises de taille intermédiaire (ETI) et 30 % dans des grands groupes. 3 % des étudiants montent leur propre entreprise⁶⁵.

À noter qu'un différentiel existe entre les hommes et les femmes salariés après leur diplôme. Celles – ci n'ont pas toujours un statut de Cadre et elles obtiennent plus difficilement un CDI.

Parallèlement, les GE ont développé l'apprentissage (environ 15 % des diplômés des Écoles d'ingénieur ou de management le sont aujourd'hui par cette voie) et accru leur ouverture sociale (la majorité des Écoles ont plus de 30 % de boursiers, la moyenne nationale se situant entre 25 % et 35 %).

Concernant l'attribution de bourses sur critères sociaux, la CGE porte une attention particulière aux effets de seuil. Certaines Grandes Écoles vont au-delà des critères sociaux, selon une analyse au « cas par cas » de la situation financière de l'étudiant (en dehors du revenu familial) en particulier s'il a un fort potentiel de réussite.

La CGE a mis en place 11 Commissions et 46 groupes de travail. Chaque Commission est dirigée par un Directeur (trice) d'une GE membre. La Commission « Amont » par exemple, s'occupe de la question de l'accès et de l'intégration de divers étudiants, avec la mise en place de passerelles comme c'est le cas, par exemple, pour les étudiants venant de médecine après avoir échoué en 1^{ère} année.

Exemple de rapprochement entre deux Grandes Écoles, le 3 juillet 2017, Montpellier Business School (MBS) et Montpellier SUPAGRO, ont conclu un partenariat⁶⁶. Ce rapprochement porte sur la filière Vigne & Vin, l'entreprenariat, la transformation digitale, l'accueil d'étudiants internationaux, la Responsabilité sociétale, le développement durable et l'ouverture sociale. Conclue pour une durée de trois ans, cette convention entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2017.

« Sur le plan pédagogique, les deux établissements envisagent de faciliter l'accès à leurs enseignements respectifs pour les étudiants en année de césure. Ainsi, les étudiants de Montpellier

⁶⁵ En matière d'insertion professionnelle, il est difficile de comparer les enquêtes produites par la CGE et celle produites par le Ministère de l'Enseignement Supérieur. Les enquêtes du Ministère, sont réalisées en partant du mois de juillet, considéré comme mois de la diplomation, alors que les enquêtes des Grandes Écoles retiennent le mois de décembre, fin de la période de stage. Ce décalage de 6 mois rend inopérante toutes comparaisons entre les enquêtes d'insertion à 6, 12 et 18 mois.

⁶⁶ Source : www.mondesgrandesecoles.fr – 18 juillet 2017 –

SUPAGRO pourront suivre tout ou partie des modules de formation dispensés par MBS et inversement. »

Plusieurs axes de coopération ont été définis. « Sur le plan de la coopération sociétale, Montpellier SUPAGRO et MBS ont pour ambition de proposer des projets solidaires communs à leurs étudiants respectifs. Les deux Établissements sont également très impliqués en matière d'ouverture sociale, notamment au travers du dispositif des cordées de la réussite. Ils travaillent en étroite collaboration sur le parcours d'excellence mis en place par le rectorat de l'Académie de Montpellier afin de faciliter la poursuite d'études de jeunes collégiens et lycéens issus des quartiers prioritaires. Les deux Établissements s'engagent à travailler ensemble sur les parcours d'excellence et sur d'autres projets d'ouverture sociale tels que le développement du tutorat Passeport Avenir ». ⁶⁷

⁶⁷ Id.

Annexe 4 : Les stratégies des opérateurs nationaux et de la Région pour favoriser l'égalité des chances d'accès à l'enseignement supérieur

➤ **QUELLES POLITIQUES DE SITES CONTRACTUALISÉES ET AVEC QUI ?**

Le CESER a constaté que les Établissements de proximité (situés dans des villes moyennes) jouent incontestablement un rôle important dans l'accès à l'enseignement supérieur, en particulier pour des jeunes issus de milieux défavorisés (Cf. taux de boursiers à Champollion), qui n'auraient pas pu poursuivre d'études supérieures sans cela. Ces Établissements permettent donc de relever le défi de la massification (démocratisation ?) de l'enseignement supérieur. Si les sites délocalisés sont particulièrement importants au niveau Licence, l'expérience de l'INU démontre qu'il est tout à fait possible d'y proposer aussi des Masters, adossés à des activités de recherche, sur des niches particulières. À l'appui de cette vision, la moitié des enseignants-chercheurs de Champollion vivent à Albi, Castres ou Rodez⁶⁸.

Le CESER a exprimé un regret quant à la disparition des contrats conclus auparavant avec l'État par chaque Établissement, contrats qui permettaient d'attribuer un « bonus contractuel » aux priorités de développement (recherche, formation, pilotage...) exposées au Ministère. Ils ont été remplacés par des contrats globaux passés avec la structure fédérative à l'échelle de l'Académie. Cependant, il a aussi été souligné que le Ministère ne dispose plus véritablement des compétences pour évaluer les projets et piloter les établissements. La loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités (LRU - 2007) et la loi sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR – juillet 2013) ont consacré ce désengagement. Désormais, les politiques publiques d'incitation se traduisent par le recours, sans doute abusif, aux appels à projets. Or, le risque est que ces derniers ne fassent pas écho à la stratégie d'établissement ou pire, la remettent en cause.

Les représentants des CROUS⁶⁹ ont souligné qu'une politique de sites cohérente peut aussi représenter un atout pour remédier aux problématiques lourdes de transport et de logement des étudiants. Les partenariats avec les collectivités territoriales sont différents selon les sites, mais le volet logement y prend une place importante, particulièrement dans le cadre du Contrat de Plan État – Région (CPER). Par exemple à Toulouse, le CROUS, au travers du Conseil de la vie étudiante, travaille beaucoup en partenariat avec Toulouse-Métropole. Certains Départements (Ariège) s'impliquent davantage en raison de la spécificité de leur territoire. A Montpellier, les collectivités sont membres du conseil d'administration du CROUS. Selon les sites, ce partenariat entre CROUS et collectivités peut prendre plusieurs formes (volet CPER, programmes locaux de l'habitat...). Pour mémoire, la réhabilitation ou la rénovation de logements étudiants sont inscrits au CPER de l'ex Languedoc – Roussillon. La part de financements publics de la Région Occitanie avec le CROUS atteint

⁶⁸ Source : Extraits de l'audition de Mme PRADIN, Directrice de l'INU Champollion. 28 octobre 2016.

⁶⁹ Extraits des auditions de Madame BIR, Directrice du CROUS de l'académie de Toulouse, et de Monsieur PROST, Directeur du CROUS de l'académie de Montpellier. 23 juin 2016.

33 %⁷⁰. La difficulté réside dans le manque de projets présentés à la Région, y compris dans l'ex Midi – Pyrénées.⁷¹

➤ **PLACE ET STRATÉGIE DE LA RECHERCHE**

1. Des formations supérieures par et à la recherche

Priorité est donnée à la formation par et à la recherche des étudiants de niveau Master, ingénieur et Doctorat. Les laboratoires leur offrent la possibilité de travailler sur des plateaux techniques avec du matériel extrêmement perfectionné et performant, en contact avec des équipes de recherche de renom.

De plus, les chercheurs jouent un rôle actif dans les formations dispensées dans les établissements universitaires, mais ce rôle est souvent méconnu. Pourtant, la plupart des chercheurs assurent des cours, souvent gratuitement. Par ce biais, ils détectent les meilleurs étudiants qu'ils incitent à poursuivre en thèse avec eux.

L'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA)⁷², entretient des liens privilégiés avec les Écoles doctorales, selon une approche visant à favoriser la pluridisciplinarité. L'INRA, aux côtés du Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD) et des Écoles d'agronomie et vétérinaires, est également partenaire de l'Institut Agronomique Vétérinaire et Forestier de France (IAVFF-Agreenium) qui développe la stratégie de formation des niveaux ingénieurs et Master mise en œuvre par ses membres, anime un réseau dédié à la formation des formateurs de lycées agricoles en ligne ouvertes à tous (Massive Open Online Course - MOOC) en agro-écologie. L'IAVFF ambitionne ainsi, de donner de la lisibilité à l'échelle nationale et internationale aux acteurs de l'agronomie et des sciences vétérinaires.

2. Les relations entre Recherche et Établissements d'enseignement supérieur

Les lois sur l'ESR, promulguées ces dernières années, ont amené les chercheurs à participer aux instances de gouvernance des Universités et par suite, à s'impliquer de plus en plus, dans les formations. Les appels à projets (EQUIPEX, LABEX, etc...) prévoient toujours un volet « formation », mais qui est soumis à un partage effectif des tâches, avec l'Université. Les Programmes d'Investissement d'Avenir (PIA 1, 2 et 3) renforcent la coordination avec les partenaires académiques et le lien avec la formation.

Faisant référence aux débats en cours au sein de la Conférence des Présidents d'Universités (CPU), les Universités n'ont généralement pas les moyens de délocaliser leurs activités de recherche, ce qui limite considérablement leur capacité à créer des Masters dans des sites « de proximité ». En effet, elles n'ont pas dans leurs missions de faire de l'aménagement du territoire, et donc aucun moyen récurrent n'est fléché dans ce sens par leur tutelle. Elles peuvent, toutefois, accompagner les

⁷⁰ Extraits de l'audition de Madame Nadia PELLEFIGUE, Vice – présidente de la Région, en charge du développement économique, de la recherche, de l'innovation et de l'enseignement supérieur. 19 mai 2017.

⁷¹ Id.

⁷² Extraits de l'audition de Madame Michèle MARIN, Déléguée régionale de l'INRA d'Occitanie, représentant les Organismes de recherche au CESER. 16 décembre 2016.

collectivités territoriales et/ou des entreprises. Plusieurs exemples montrent qu'elles ont su le faire dans le cadre de contrats de site ou de conventions de partenariat, comme par exemple, avec les Établissements Pierre Fabre, à Castres.

Si pour les Masters, le CESER observe qu'il faut une proximité territoriale, il lui paraît cependant difficile d'installer un Master s'il n'y a pas de liens avec la Recherche publique et/ou privée.

Pour ce qui est plus particulièrement de l'INRA, ses laboratoires sont à 90 % mixtes. La mutualisation des services d'appui est visée au travers d'accords-cadres régionaux et nationaux. L'INRA⁷³ en région est également membre de Groupements d'Intérêt Scientifique (GIS), par exemple à Toulouse AgriCampus, qui mutualise les moyens et permet de travailler en commun sur des projets de recherche, de transfert et de formation mis à la disposition des acteurs régionaux, de l'agriculture et des industries agroalimentaires.

➤ LE CAS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AGRICOLE⁷⁴

L'égalité des chances dans l'accès à l'Enseignement Supérieur doit être un chantier prioritaire, notamment en ce qui concerne les élèves de l'enseignement technique agricole. C'est en particulier vrai pour notre territoire d'Occitanie.

D'une manière générale, le système d'enseignement supérieur s'avère fortement inégalitaire, avec une sous-représentation des jeunes issus des milieux modestes dans les diplômés de l'enseignement supérieur public et privé et en particulier pour les jeunes issus de l'enseignement technique agricole (qui sont en majorité des enfants d'exploitants agricoles, d'ouvriers qualifiés ou d'employés civils et agents de service de la Fonction Publique). Il convient de mener à bien la démocratisation de l'enseignement supérieur en assurant l'égalité des chances pour tous les jeunes quel que soit leur environnement social ou géographique d'origine tout en garantissant la qualité des formations. Tout le monde s'accorde à dire que le diplôme constitue la meilleure protection contre le chômage, et ce constat est encore plus vrai en période de crise économique. Le manque d'information sur les possibilités qu'offre l'enseignement supérieur, sur le niveau intellectuel requis et les nombreuses aides pour financer des études supérieures conduit à l'autocensure et à la sous-représentation des jeunes issus de milieux défavorisés ou de territoires isolés et en particulier ceux de l'enseignement agricole.

L'information sur la poursuite d'études, les formations, l'apprentissage, les aides et les procédures d'admission doit débiter dès le collège (classe de troisième) et être renforcée au lycée pour tous les jeunes et leurs parents, jusqu'aux études supérieures et à l'insertion professionnelle réussie. Il faut y associer activement les entreprises. Ce devoir d'information et d'accompagnement est un travail conjoint de tous les acteurs et le partenariat entre l'éducation nationale et l'enseignement agricole doit être renforcé pour mobiliser les Conseillers d'Orientation, les personnels administratifs et enseignants, les Établissements du secondaire et du supérieur, les entreprises, les associations, dans le cadre d'actions d'information, d'orientation et de tutorat. Ces démarches doivent toucher l'ensemble des territoires, particulièrement les zones rurales.

De nombreuses initiatives existent (cordées de la réussite, parcours d'excellence, associations et fondations œuvrant sur le terrain...), il faut désormais changer d'échelle et en faire une véritable

⁷³ Id.

⁷⁴ Extraits de l'audition de Monsieur Pascal Augier, Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de l'Occitanie. 15 septembre 2017.

politique publique nationale et régionale pour favoriser l'accès des jeunes issus de milieux modestes aux diplômes du supérieur.

Des moyens financiers doivent être mobilisés pour accompagner les jeunes dans leurs études et encourager particulièrement ceux issus de milieux modestes et des classes moyennes à une plus grande mobilité géographique et internationale.

La DRAAF, autorité académique, ne dispose pas de données statistiques sur l'accès des élèves de l'enseignement technique agricole à l'enseignement supérieur long (Licences, Mastères, Écoles d'ingénieurs ou vétérinaires).

A/ PANORAMA DES SOUHAITS DE POURSUITES D'ÉTUDES EN BTSA DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION SUPÉRIEURE AGRICOLE EN OCCITANIE⁷⁵.

Ces éléments proviennent du Bilan « admission post bac » (APB) réalisé par la DRAAF.

En résumé, il est possible d'en tirer les enseignements suivants :

- à l'échelle de l'Occitanie :
 - 1350 premiers vœux ont été formulés sur du **Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA)**, en formation initiale scolaire en juin 2017 pour une capacité d'accueil totale (public/privé) de 1 587 places. 400 vœux n°1 supplémentaires l'ont été sur du BTSA par apprentissage.
 - 192 vœux n°1 ont été formulés pour une entrée en **BCPST** en juin 2017 pour une capacité de 32 places (une seule classe de BCPST à Toulouse-Auzeville).
- Si les garçons représentent 63 % des vœux n°1 en BTSA, les filles représentent 73 % des vœux n°1 en BCPST.
- A ce stade de la rentrée 2017, le taux de remplissage pour l'enseignement public est de 84,7 % en BTSA (avec un taux plus faible de 60,4 % pour l'enseignement privé) et 106,3 % en BCPST (assuré uniquement dans le public).
- Certaines formations supérieures peinent à recruter (Productions horticoles – Aquaculture – Technico-commercial), aussi bien dans le public que dans le privé, ce qui permet de dire qu'il s'agit plus d'un effet filière que d'un effet Établissement.
- Les élèves candidats en BTSA sont à 40,6 % issus de Bac Professionnel, à 28,7 % issus de Bac Technologiques et près de 14 % de Bac général. Une grosse majorité est issue d'établissements à classes post-bac ce qui facilite la projection et la connaissance que peuvent se construire les futurs bacheliers sur l'enseignement supérieur court.
- Concernant l'origine géographique des candidats BTSA, 75 % sont originaires d'Occitanie.
- Il est à noter que 11,5 % des candidats au BTSA le sont après une première ou deuxième année d'études supérieures.

Quelle analyse tirez-vous de ces chiffres, quels points méritent selon vous d'être soulignés ?

⁷⁵ Les éléments présentés dans la note concernent l'accès des élèves de l'enseignement technique agricole à l'enseignement supérieur court (BTSA et classes préparatoires de BCPST).

- L'accompagnement des élèves tout au long de leur formation secondaire doit être renforcée, et ceci dès la seconde, voire la 3^{ème}, pour leur permettre, ainsi qu'à leurs familles, de se projeter dans la poursuite d'études, non seulement dans l'enseignement supérieur court, mais aussi dans l'enseignement supérieur long. Dans l'enseignement agricole, sans doute plus qu'à l'Éducation Nationale, les élèves ont du mal à anticiper sur ces parcours d'excellence, notamment l'enseignement supérieur long, probablement parce que ces filières sont assez peu représentées dans les Établissements d'enseignement agricoles, qui offrent, pour certains, des Licences professionnelles et pour l'un d'entre eux une **BCPST**, en Occitanie.
- Les taux d'insertion professionnelle sont cependant à souligner :
 - 89 % des diplômés d'un BTSA trouvent un emploi 33 mois après l'obtention du diplôme, ainsi que 82 % des diplômés d'un Bac professionnel ;
 - 91 % des diplômés de l'enseignement supérieur long trouvent un emploi dans les 12 mois, et ceci, dans tous les secteurs des métiers de l'agriculture, de la nature et du vivant.

B/ STRATÉGIE DES ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION SUPÉRIEURE AGRICOLE

Quelques leviers possibles pour favoriser l'ouverture sociale et le continuum Bac-3/Bac+3 et les liens entre l'enseignement technique et l'enseignement supérieur

- Mieux informer et orienter les jeunes et leurs familles, très tôt dans leur scolarité ;
- Aller chercher les jeunes dès la 3^{ème} pour toucher des publics (zones rurales, milieux modestes) qui ne se projettent pas dans les études supérieures ;
- Accompagner/tutorer les élèves avec un engagement fort de la communauté éducative et mobiliser les entreprises (ex. du programme Passeport Avenir - trouver les tuteurs en entreprises);
- Diversifier les voies d'accès (actuellement accès aux GE : 40 % prépas CPGE, 60 % autres voies) pour valoriser la diversité des talents ;
- Développer l'apprentissage à tous niveaux (continuum pré-bac et enseignement supérieur). Actuellement seulement 15 % de diplômés des GE le sont par la voie de l'apprentissage ;
- Développer les formations professionnalisantes courtes (Bac+3), pour lesquelles les taux d'insertion professionnelle sont très élevés.

Quelle stratégie suivie dans l'élaboration de l'offre de formation et l'attractivité des Établissements et quelles difficultés rencontrées pour accueillir, dans des conditions satisfaisantes, les étudiants qui souhaitent s'inscrire pour chaque niveau : BTSA, Licence Professionnelle, Ingénieur ?

L'enseignement agricole maille le territoire régional en Occitanie. Il contribue activement aux actions favorisant le continuum du Bac -3 au Bac+3, aux côtés des Établissements relevant de l'Éducation Nationale.

Le développement rationalisé de l'enseignement supérieur court (BTSA, Licences professionnelles) permet de renforcer les passerelles entre l'enseignement scolaire et l'enseignement supérieur long.

Le titre IV de la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (2014) est consacré à l'enseignement technique et supérieur agricole et à la recherche et au développement dans les domaines agronomique, forestier et vétérinaire. Il répond notamment aux objectifs suivants :

- Actualiser les missions des Établissements d'enseignement agricole et de recherche agronomique et vétérinaire ;
- Favoriser la promotion sociale dans l'enseignement agricole, en synergie avec l'innovation pédagogique ;
- Renforcer les coopérations entre les Établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

En application de la loi, l'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA) de Rodez propose depuis la rentrée 2016 une classe, expérimentale, préparatoire aux concours des écoles d'ingénieur agronome en 3 ans, destinée uniquement à des profils « bacheliers professionnels ». Ce type de parcours peut susciter l'ambition de certains jeunes.

Enfin, ENSFEA – École nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole – est située dans la Région Occitanie (à Toulouse-Auzeville). Elle forme les enseignants des lycées agricoles au niveau national. Cette proximité géographique donne une position privilégiée aux EPLEFPA régionaux qui bénéficient alors de liens forts entre enseignants techniques et enseignants du supérieur. De même, la recherche en sciences didactiques de l'ENSFEA peut être appliquée et expérimentée auprès des EPLEFPA régionaux.

Stratégie suivie dans l'élaboration de l'offre de formation et l'attractivité des établissements vis à vis des autres Établissements du supérieur de la région, voire hors région ? (complémentarité ou concurrence selon les disciplines, les niveaux ; personnel enseignant suffisant ou pas)

L'ouverture d'un Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA) nouveau se réfléchit au plan régional, en complémentarité des trois voies de formation (initiale, continue et par apprentissage) mais est arbitré au plan national.

De nombreux Établissements ont des liens avec l'enseignement supérieur, notamment dans le cadre des licences Pro mais les moyens contraints de l'enseignement technique ne permettent pas actuellement de doter en moyens (Dotation Globale Horaire) les Licences professionnelles, ce qui à terme, risque de freiner l'engagement des EPL vers ces formations en lien avec le supérieur. Pour autant, cette ouverture des Établissements d'enseignement agricole vers les formations diplômantes à Bac+3, en partenariat avec les Universités, donnerait une plus grande lisibilité de l'enseignement supérieur aux élèves de l'enseignement technique agricole. Il est probable que cette meilleure mise en perspective des possibilités de poursuites d'études dans le supérieur pourrait susciter des vocations et tirer vers l'excellence les formations secondaires pour préparer au mieux les élèves candidats à ces études supérieures.

Stratégie suivie dans l'élaboration de l'offre de formation et l'attractivité des Établissements vis à vis des étudiants ? (est-ce qu'une forme de sélection existe ? principalement sur quelles disciplines et quels diplômes ? quels en sont les critères ? A l'inverse, existe-t-il des difficultés de «remplissage» de tel diplôme dans telle discipline ? Pourquoi ?)

La sélection des élèves existe comme pour toutes les formations qui recrutent dans APB. Le taux de remplissage est globalement bon. Si certaines formations font le plein d'étudiants : Anabiotech,

Génie des équipements agricoles, Productions animales, Aménagements paysagers, ou s'en approchent : Gestion Protection de la nature, Agronomie, Viticulture-œnologie, Section Technique d'Agriculture (STA), Gémeau, quelques formations recrutent difficilement : Aquaculture, Productions horticoles et Technicommercial. Cette dernière formation est en concurrence forte avec les BTS de l'Éducation Nationale « Management des Unités Commerciales » (MUC).

À noter, qu'il y a quelques années, le constat d'une auto censure des élèves de l'Enseignement Agricole avait été relevé concernant les candidats au Bac S. La proportion de futurs bacheliers scientifiques candidat à l'enseignement supérieur long était moindre chez les élèves scolarisés dans l'enseignement agricole (par rapport aux élèves de Bac S de l'Éducation Nationale).

Stratégie suivie dans l'élaboration de l'offre de formation et l'attractivité des Établissements vis à vis du tissu économique local (quels partenariats pour favoriser l'alternance des étudiants quand cette voie est offerte, ou l'employabilité locale des étudiants?)

Nous avons tenté de décliner en région la convention cadre « Passeport Avenir » mais sans effet jusqu'à présent.

Stratégie suivie dans l'élaboration de l'offre de formation et l'attractivité des Établissements vis à vis de la recherche (Ingénieurs) (équipements et personnels suffisants ou pas, sources de financement, obtenus ou pas, pourquoi ?)

Les ateliers technologiques et les exploitations agricoles des EPLEFPA permettent aux apprenants de mettre en application leurs connaissances. Ils sont également porteurs d'expérimentations techniques et scientifiques au service de la recherche et de l'enseignement supérieur régional. Ce sont ainsi des supports directs du lien enseignement-recherche-développement. Il semble alors important de maintenir l'effort de modernisation et d'innovation de ces exploitations agricoles et ateliers technologiques.

Outils financiers et/ou offre de services mis en place pour faciliter l'accès des étudiants à l'enseignement supérieur agricole et qui contribuent à l'attractivité des Établissements. Exemples : initiatives en matière d'orientation, tutorat, bourses aux jobs, au logement, soutien pour trouver un stage, une entreprise si une formation en alternance est possible, supports de cours en ligne, etc. Regard critique sur les résultats obtenus.

La stratégie première vise à l'amélioration de la communication sur les parcours de l'enseignement agricole de la 4ème jusqu'aux diplômes d'ingénieur ou de vétérinaire. Cela passe par des publications (ONISEP) la participation à des salons (Infosup - Salon de l'enseignement supérieur) au niveau institutionnel mais aussi plus localement : chaque Établissement de l'enseignement technique participe à de multiples salons de proximité et organisent souvent plusieurs journées « portes ouvertes » pour donner à voir, conforter les motivations et témoigner des parcours de réussite possible dans l'enseignement agricole. Cela passe également par un travail avec les partenaires (établissements de l'Éducation Nationale, Rectorats - enseignement supérieur) autour du continuum (Bac-3 ; Bac+3) sur les passerelles entre les différentes voies de formations.

Cela s'est concrétisé notamment par la participation de l'enseignement agricole aux plateformes, académiques mises en place pour permettre aux étudiants inscrits à la faculté et qui s'y trouvent en échec, de retrouver dès la Toussaint une place en BTSA.

A titre d'exemple on peut citer également la participation des élèves de l'enseignement agricole aux journées « liaisons lycées-université » qui leur permettent de découvrir les parcours universitaires.

Les EPL sont engagés dans l'accueil et le suivi d'élèves ingénieurs et proposent des projets/supports d'études aux élèves ingénieurs (Montpellier SupAgro).

Un certain nombre d'Établissements agricoles se sont impliqués dans les « cordées de la réussite ». Les Établissements rattachés à une tête de cordée ont la possibilité de mettre en place des actions de promotion vers le Supérieur dans une perspective large. Elles peuvent s'intégrer au **parcours des métiers et des formations** des collégiens et lycéens pour les aider à construire un projet personnel ambitieux (BTS, prépa, ...). Sur l'Académie de Montpellier, Montpellier SupAgro, tête de cordée, a multiplié les actions (tutorats, visites, ...) vers les lycées agricoles préparant au Bac S ou Bac Technologique pour travailler sur l'ambition et la motivation pour le supérieur long de ces jeunes futurs bacheliers.

Pour continuer à lutter contre l'échec en première année tout en faisant face à l'augmentation des effectifs, l'Université Grenoble Alpes propose à ses étudiants de L1 STAPS, une partie des cours en pédagogie inversée. Un dispositif qui permet d'accueillir encore cette année l'ensemble des étudiants de l'Académie de Grenoble qui ont exprimé ce vœu sur APB.

Annexe 5 : À travers la presse

LE GOUVERNEMENT MIS EN DEMEURE DE RÉFORMER APB

Journal « Les ECHOS ». Le 28 septembre 2017.

Universités : le gouvernement mis en demeure de réformer APB

Marie-Christine Corbier Le 28/09 à 15:46 Mis à jour à 15:52



La CNIL met la pression. La future plateforme admission post-bac sera adossée à un comité d'éthique.

Le gouvernement avait déjà annoncé son choix de réformer le portail d'admission post-bac (APB). C'est désormais « une obligation », a concédé, jeudi, la Ministre de l'Enseignement supérieur, Frédérique Vidal. La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) a en effet, mis en demeure le Ministère de l'Enseignement supérieur de « cesser de prendre des décisions concernant des personnes sur le seul fondement d'un algorithme et de faire preuve de plus de transparence » dans l'utilisation de la plateforme.

La CNIL ne « remet pas en cause le principe même de l'utilisation des algorithmes dans la prise de décision », mais elle a indiqué que leur usage « ne pouvait exclure toute intervention humaine et devait s'accompagner d'une information transparente des personnels ».

« La CNIL confirme qu'on doit définitivement tourner la page du tirage au sort », a souligné la Ministre de l'Enseignement supérieur. Elle s'est engagée à ce que la plateforme qui succédera à APB soit « adossée à un comité d'éthique ». Et, tout en indiquant que la défaillance d'APB n'était « pas

technique mais politique », elle a souhaité que son pilotage soit rattaché au Ministère de l'Enseignement supérieur.

38.100 étudiants de plus

Les critiques contre APB se sont accrues avec l'afflux d'étudiants ces dernières années, lié au boom démographique des années 2000. Cette année, ce sont 38.100 étudiants de plus que les établissements d'enseignement supérieur doivent accueillir. Aux critiques contre APB s'ajoutent les problèmes d'amphithéâtres bondés et de formations réalisées dans des conditions difficiles qui pèsent sur la réussite des étudiants.

La Ministre de l'Enseignement supérieur s'est engagée à changer les règles d'accès à l'enseignement supérieur, avec la mise en place de « prérequis » dont les critères restent à définir. Une vaste concertation avec les acteurs concernés a été lancée en septembre à cette fin. Ses résultats seront connus le 19 octobre. « L'étendue des points de vue est telle que le gouvernement pourra retenir ce qu'il veut des différents groupes de travail », grince un ancien président d'université.

Le gouvernement fera connaître ses choix début novembre, a indiqué Frédérique Vidal. Mais elle a déjà prévenu : « Il y aura des désaccords. » Ceux qui ne seront pas en phase avec la ligne du gouvernement auront droit à faire part de leurs propositions dans le cadre de « contributions particulières » dont on voit mal quelle portée elles pourraient avoir. L'objectif du gouvernement est de « faire de l'accompagnement et de l'orientation, une priorité absolue et de se donner les moyens de professionnaliser les cours en misant sur l'innovation pédagogique », a souligné Frédérique Vidal.

LA PÉDAGOGIE INVERSÉE EN STAPS À GRENOBLE

Pour augmenter le taux de réussite en première année de STAPS et faire face à l'augmentation importante de ses effectifs, les responsables de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) STAPS ont initié des transformations pédagogiques utilisant des dispositifs numériques. Dès la rentrée 2014, un dispositif de pédagogie inversée a été mis en place en s'appuyant sur l'expertise grenobloise. Depuis 2006, la première année des études de santé à Grenoble utilise en effet la pédagogie inversée pour rendre plus équitable la première année de concours.

Finis les cours magistraux en grand amphithéâtre ; place aux séquences de régulation en petits groupes sur les contenus théoriques et aux cours de soutien... Les étudiants deviennent acteurs de leur formation. Ils travaillent en amont des cours en s'appuyant sur des ressources numériques telles que des podcasts, des diaporamas commentés et des vidéos 3D et ils peuvent poser leurs questions sur une plateforme de e-learning.

Ils sont ainsi plus de 700 étudiants de STAPS à Grenoble et 370 à Valence à pouvoir suivre la formation universitaire de leur choix cette année alors que partout en France les capacités d'accueil fixées à l'entrée en L1 STAPS ont conduit à tirer au sort les candidats.

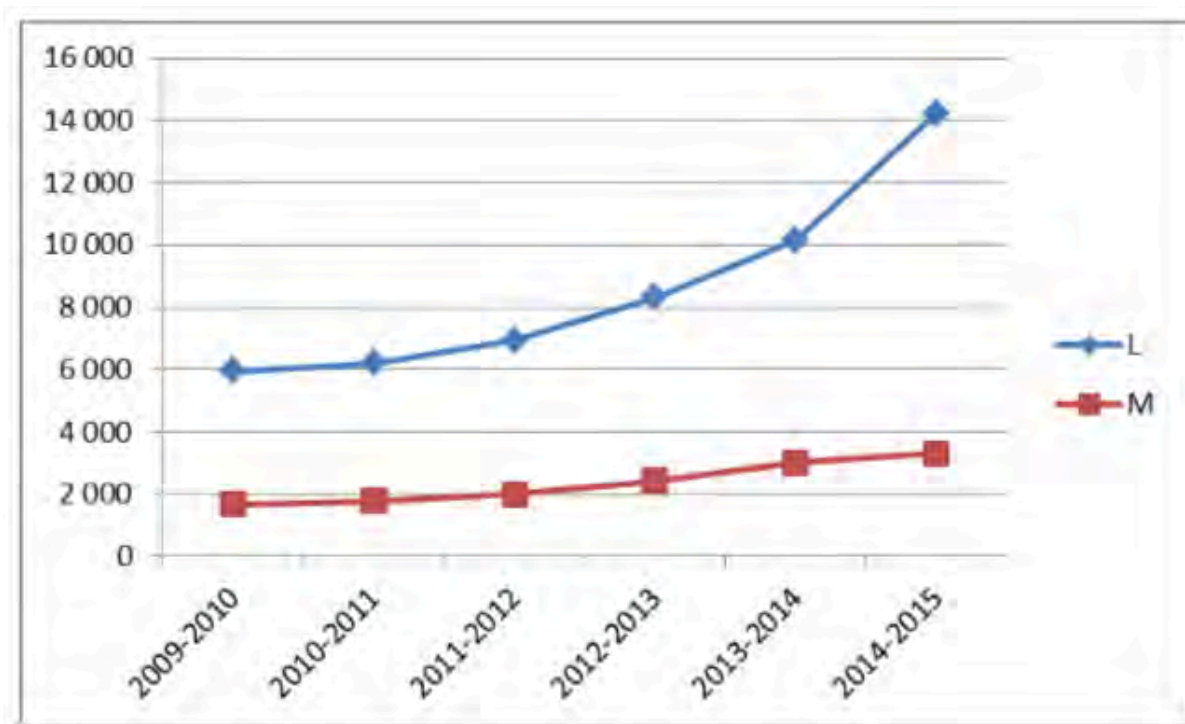
Évalués très régulièrement sur les matières théoriques dans le cadre du contrôle continu, les étudiants de STAPS réussissent mieux leur première année.

Depuis la mise en place de ce dispositif, le taux de réussite en première année progresse et le taux d'abandon recule. Ils sont ainsi près de 48% d'étudiants de STAPS à avoir réussi leur première année en 2016-2017 ce qui est un très bon résultat si on le compare aux années antérieures où seulement 41 % (37 % pour les bacheliers de l'année) d'étudiants réussissaient à franchir le cap.

Publié le 20 septembre 2017.

Annexe 6 : Étudiants en situation de handicap

Évolution du nombre d'étudiants en formation Licence et Master depuis l'entrée en vigueur de la loi du 11 février 2005⁷⁶

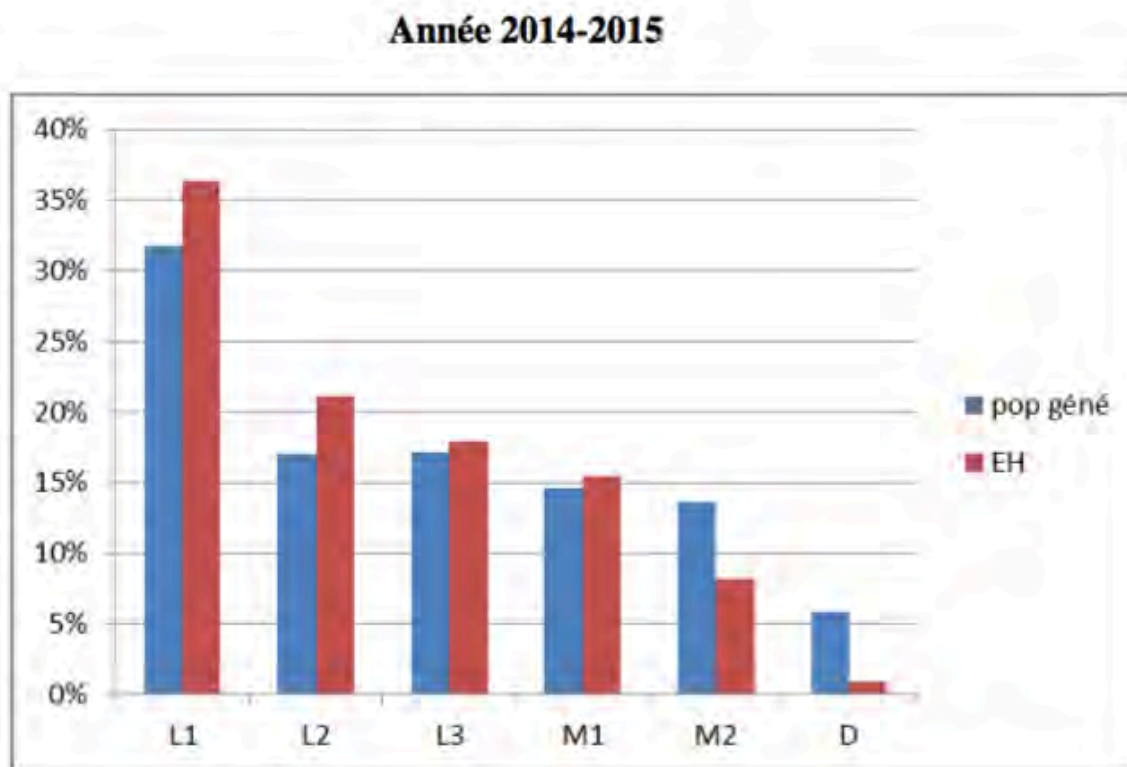


Nous constatons que l'effectif des étudiants en situation de handicap inscrits en Licence a nettement augmenté depuis 2009 ; l'augmentation de l'effectif est moins importante concernant les inscriptions en Master.

Pour l'année 2014-2015, on dénombrait près de deux étudiants inscrits en Licence pour un étudiant en Master s'agissant de la population générale alors que ce rapport était de 3,3 pour les étudiants en situation de handicap.

⁷⁶ Source : Enquête nationale de recensement des étudiants en situation de handicap, année universitaire 2014-2015 et évolutions.

Répartition des étudiants de la population générale et des étudiants en situation de handicap dans les années d'études des formations LMD (sans les licences professionnelles ni les filières médicales), en 2014-2015⁷⁷



(Source : Enquête nationale de recensement des étudiants en situation de handicap, année universitaire 2014-2015 et évolutions).

Les étudiants en situation de handicap recensés sont majoritairement inscrits en L1, L2 et L3 (75,42 % contre 65,37 %). A partir du niveau M2, les étudiants en situation de handicap sont très peu présents (8,21 % des inscrits contre 13,59 % des inscrits de la population générale). Ce constat se confirme pour le niveau doctoral qui représente moins de 1 % des étudiants en situation de handicap inscrits en Université, contre près de 6 % des étudiants de la population générale. On note également que ces proportions ne sont pas stables au sein d'un même cycle universitaire pour les étudiants en situation de handicap alors qu'elles le sont pour les étudiants issus de la population générale (sauf passage de L1 à L2) faisant évoquer des interruptions de scolarité prématurées, avant la fin du cycle universitaire.

Concernant le cadre législatif de l'accès à l'emploi, rappelons que la loi du 10 juillet 1987 oblige les entreprises de 20 salariés et plus à compter un minimum de 6 % de travailleurs ayant une reconnaissance de travailleurs handicapés dans leur effectif.

Cet accès à l'emploi ne peut être que facilité par un meilleur accès aux études supérieures pour les étudiants en situation de handicap.

⁷⁷ La référence de 100% étant respectivement l'effectif des inscrits valides et l'effectif des inscrits en situation de handicap.

GLOSSAIRE

GLOSSAIRE

AFEV	Association de la Fondation Etudiante pour la Ville.
APB	Admission Post-Bac : plateforme mise en place pour simplifier les démarches de pré-inscription dans l'enseignement supérieur, en regroupant sur un seul site l'ensemble des formations post-baccalauréat.
AGEMP	Association Générale Étudiante de Midi-Pyrénées (adhérente de la FAGE).
APPESS	Année Préparatoire aux Etudes Scientifiques Supérieures.
BTS	Brevet de Technicien Supérieur.
BTSA	Brevet de Technicien Supérieur Agricole.
CARIF	Centres d'Animation, de Recherche et d'Information sur la Formation.
CFA	Centre de Formation des Apprentis.
CGE	Conférence des Grandes Écoles.
CIRAD	Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement.
CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique.
COP	Conseiller d'orientation Psychologique.
COSEP	Conseil Supérieur de l'Enseignement Privé.
CPER	Contrat de Plan Etat – Région.
CPGE	Classe Préparatoire pour les Grandes Ecoles.
CPU	Conférence des Présidents d'Université.
CROUS	Centre Régional des Œuvres Universitaires et Sociales.
CSTI	Culture Scientifique Technique et Industrielle.
DAEU	Diplôme d'Accès aux Etudes Supérieures : il est destiné aux personnes ayant interrompu leurs études sans avoir le baccalauréat et qui veulent : <ol style="list-style-type: none"> 1. reprendre des études supérieures (notamment à l'université) dans une perspective de promotion ou de retour à l'emploi ; 2. acquérir un diplôme leur permettant de passer des concours administratifs requérant le baccalauréat ; 3. obtenir un diplôme attestant de leur niveau de culture générale⁷⁸.
DRAAF	Direction de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Forêt.
DUT	Diplôme Universitaire Technologique.
ETI	Entreprise de Taille Intermédiaire.
ESR	Loi sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche (2013).
FAGE	Fédération des Associations Générales Etudiantes.
FCPE	Fédération des Conseils de Parents d'Elèves.
GE	Grandes Écoles.
GIS	Groupement d'Intérêt Scientifique.
HDR	Habilitation à Diriger des Recherches.
IAVFF	Institut Agronomique Vétérinaire et Forestier de France.
IDRAC	Institut De Recherche et d'Action Commerciale.
INRA	Institut National de Recherche Agronomique.
INU	Institut National Universitaire.
IUT	Institut Universitaire Technologique.
LMD	Licence – Maîtrise – Doctorat.

⁷⁸ <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid21053/le-d.a.e.u.html>

LRU	Loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités (2007).
MBS	Montpellier Business School.
MOOC	Massive Open Online Course.
MUC	Management des Unités Commerciales.
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique.
ONISEP	Office National sur les Enseignements et les Professions.
OREF	Observatoires Régionaux de l'Emploi et de la Formation.
PACES	Première Année Commune aux Etudes de Santé.
PEEP	Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public.
PEC	Portefeuille d'Expériences et de Compétences.
SAIO	Service Académique d'Information et d'Orientation.
SCUIO-IP	Service Commun Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle.
SRESRI	Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.
STA	Section Technique d'Agriculture.
STAPS	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives.
STS	Sections de Techniciens Supérieurs.
SUA	Section Universitaire d'Apprentissage.
SUMPPS	Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé.
TBS	Toulouse Business School.
TSE	Toulouse School of Economics.
UFR	Unité de Formation et de Recherche.
UNEF	Union nationale des Étudiants de France.

EXPLICATIONS DE VOTE

EXPLICATIONS DE VOTE

1^{er} COLLEGE

M. Patrick ROUX représentant la section régionale de l'union nationale des associations de professions libérales

2^{ème} COLLEGE

M. Jean-Marie BEZ pour le groupe FO
Mme Dominique RAMONDOU pour les groupes FSU et SOLIDAIRES
Mme Anne-Marie ASSEMAT pour les groupes CFDT et UNSA

3^{ème} COLLEGE

M. Jean-Paul PANIS pour le Groupe ASSOCIATION

Suffrages exprimés : 193

Pour : 148
Abstention : 28
Contre : 17

Avis adopté

Intervention de Monsieur Patrick ROUX

Pour le 1^{er} Collège

Monsieur le Président,
Mes Chers Collègues,
Mesdames, Messieurs,

Le premier collège souhaite formuler quelques remarques sur le projet d'avis soumis à notre approbation, concernant l'Égalité des chances d'accès à l'enseignement supérieur en Occitanie.

Ce projet d'avis nous paraît négliger quelques aspects pourtant importants aux yeux des milieux économiques que nous représentons. Notre collège a ainsi formulé trois regrets :

Nous regrettons tout d'abord que la question de l'accès général à l'enseignement supérieur ait été évacuée. En d'autres termes, tous les baccalauréats sont-ils équivalents au regard de l'enseignement supérieur. Il n'est pas choquant de se poser la question de savoir si tous les titulaires d'un baccalauréat général sont formés à l'exercice d'un métier ? De même pourrait-on se demander si tous les titulaires d'un baccalauréat professionnel sont formés pour fréquenter avec profit l'enseignement supérieur ? Poser cette question conduit à s'interroger sur les savoirs dispensés dans les lycées. Et par un questionnement ascendant, quelles sont les connaissances transmises par nos collèges ? Et, en poussant la réflexion plus avant, le socle commun des connaissances fondamentales est-il transmis par notre école primaire ?

Le constat que plus de 20% des élèves en sortie de l'école ne maîtrisent ni la lecture, ni l'écriture, ni le calcul (ni le respect d'autrui comme l'a souligné récemment Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale) aurait sans doute utilement trouvé sa place dans cet Avis, ou du moins dans ses attendus introductifs.

En second lieu, l'adéquation de l'enseignement supérieur aux besoins des employeurs, tant du secteur public, que des entreprises ou du secteur associatif n'a pas été interrogée. L'accès à l'enseignement supérieur pour tous, pourquoi pas ? Mais pour quoi faire quand l'on en sort ? Tant il est vrai que la situation d'étudiant ne peut être qu'une transition entre le monde de l'enseignement et celui de l'économie, sous toutes ses multiples formes. L'accès général à l'enseignement supérieur pourrait-il être un réel facteur d'égalité des chances dans la vie active ? Et peut-on imaginer que toute une génération progresse de la maternelle au master ou au doctorat ?

Enfin, les considérations visant le vaste domaine de l'alternance (apprentissage, professionnalisation ou cursus universitaires spécifiques) n'abordent pas la question, pourtant essentielle, de la valorisation de l'accompagnement des apprenants au sein des entreprises.

Le Conseil National des Services a validé l'estimation que faisaient les organisations patronales du coût de ce rôle fondamental que tient l'entreprise dans les divers processus d'alternance : environ 20% du salaire du ou des tuteur(s) en entreprise que suscite cet accompagnement, soit environ 7.900 euros annuels sur la base du coût global du salaire médian français. Ce montant est à rapprocher des aides « investies » par les pouvoirs publics, soit quelques 2.000 à 3.000 euros seulement.

Ce qui permet d'identifier l'une des entraves les plus pesantes au développement des divers dispositifs d'alternance dont on affirme souhaiter un accroissement significatif, au fil de tous les gouvernements depuis 30 ans, mais sans jamais y consacrer les moyens nécessaires.

L'alternance, dans le supérieur comme dans les autres niveaux, ne pourra cependant occuper la place qui devrait être la sienne sans un effort significatif à cet égard.

Je terminerai mon propos en saluant le regard porté par ce projet d'avis sur un secteur jusque ici à peu près ignoré : l'enseignement privé, qui, en Occitanie, concerne près de 20% des étudiants. Ce secteur apporte un complément grandissant à l'enseignement public et il est, lui aussi, un facteur de renforcement de l'égalité des chances d'accès à l'enseignement supérieur, notamment par l'ampleur en son sein des enseignements professionnels, des filières en alternance ou des aides financières accordées (ce que l'on méconnaît souvent) à une part de plus en plus large de ses étudiants.

Malgré ses regrets, et considérant la pertinence de son analyse et le réalisme des préconisations qu'il formule, car c'est bien là toute la valeur que peuvent porter les avis de notre assemblée, le 1er collègue approuvera celui-ci.

Intervention de Monsieur Jean-Marie BEZ,

Pour la CGT-Force Ouvrière

Monsieur le Représentant de l'Etat,
Monsieur le Président du CESER,
Monsieur le Rapporteur,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs,

L'égalité, si elle est un principe républicain, s'est toujours appliquée depuis sa proclamation avec, hélas, des nuances souvent regrettables.

Peut-on parvenir à une réelle égalité des chances d'accès à l'enseignement supérieur ? Sinon peut-on et si oui favoriser cette égalité ? Bien que le projet d'avis dès son préambule s'en défende méthodiquement et probablement à bon droit peut-être eut-il fallu quand même partir de beaucoup plus loin que le projet d'avis, de l'enfance, de la famille, de l'environnement familial et social, du quartier, du goût ou non pour la lecture et pour l'étude pour expliquer pourquoi certains sont plus que d'autres attirés par l'enseignement supérieur et favorisés pour y accéder parce que les différences d'appétence pour l'étude voire son absence consécutives à l'un ou l'autre ou à plusieurs des facteurs que je viens d'énumérer induisent dès l'origine des biais dans l'égalité des chances d'accès à l'enseignement supérieur.

Si l'on veut réparer ces différences et favoriser une réelle égalité des chances d'accès à l'enseignement supérieur, ce sont à toutes les étapes du processus scolaire qu'il conviendrait d'intervenir et peut-être enfin comme le suggère avec pertinence le projet d'avis pour faciliter le saut de barrière entre enseignement secondaire et enseignement supérieur améliorer les conditions de vie des étudiants et optimiser la politique de financement de l'alternance et de l'apprentissage.

Le groupe de la CGT – Force Ouvrière félicite le rapporteur et votera le Projet d'Avis.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Madame Dominique RAMONDOU

Pour les groupes FSU et SOLIDAIRES

Monsieur le Représentant de l'Etat
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs,

Avant de vous donner notre explication de vote sur cet avis permettez-nous deux remarques liminaires.

Tout d'abord nous voulons nous arrêter sur le concept « *d'égalité des chances* » qui revient dans le titre de cet avis. Il nous fera toujours réagir parce que nous avons le souvenir de sa première apparition en des temps et dans un discours de sinistre mémoire, il y a presque 80 ans, sans faire de parallèle hasardeux nous mettons simplement en garde contre les dérives du langage et de la pensée qui précèdent ou accompagnent une idéologie ou une autre.

En effet, s'il est bien un principe fortement enraciné au cœur même de l'idée de démocratie, c'est bien celui d'égalité. Pour peu qu'on s'y arrête une seconde, on comprend que remplacer subrepticement dans le vocabulaire politique et social le mot "*égalité*" par l'expression "*égalité des chances*" est une pure escroquerie. D'une part, comme si de rien n'était, cette expression qui évoque la ligne de départ d'une course à pieds vous installe au cœur d'un monde où tout ne serait que compétition, entre étudiant-es, entre universités, entre universités et grandes écoles. Accepter d'adopter cette notion interdit de fait d'envisager toute autre organisation sociale que celle que nous subissons, à plus forte raison une société fraternelle et solidaire. D'autre part l'idée même d'"*égalité des chances*" vise à justifier d'avance l'inégalité. En effet, tous ceux qui, dans un domaine ou l'autre, se trouvent en situation d'infériorité peuvent ainsi être présentés comme des gens à qui on a donné leur chance, mais qui n'ont pas su la saisir ; la société se résume alors aux règles simples de l'univers du western ou des jeux vidéo. On ne le répétera jamais assez : la chance, ou même "*les chances*" n'interviennent pas dans les mécanismes socio-économiques. Les facteurs qui les déterminent sont toujours beaucoup moins ésotériques, beaucoup plus tangibles... La lutte pour l'égalité, quant à elle, n'a que faire de "*chances*" par définition hasardeuses et individuelles : elle est un combat collectif, conscient et opiniâtre.

Contre « *l'égalité des chances* » aux relents méritocratiques, la CGT, Solidaires et la FSU ont toujours revendiqué l'égalité des droits, nous continuerons donc à affirmer qu'il faut améliorer les conditions d'étude et de travail partout et à tous les niveaux.

Ensuite, nous voudrions faire un lien entre cet avis d'octobre 2017 qui est soumis à notre vote aujourd'hui et un précédent avis (du Ceser Midi-Pyrénées) sur « *Les sorties sans diplôme de toutes les filières de l'Enseignement supérieur* » d'avril 2015 car les questionnements posés et les préconisations sont très sensiblement les mêmes et nous trouvons dommage de ne pas nous y référer, n'y d'en trouver nulle trace dans cet avis.

C'est ce que nous ferons pour notre part sans dénier le travail accompli par les membres de la commission, son rapporteur et le personnel permanent du CESER (chargé de mission et secrétaire) qui accomplit toujours un travail remarquable que nous ne manquons jamais de saluer.

Nous soutenons dans cet avis d'octobre 2017, comme dans celui d'avril 2015, les préconisations défendant les notions de : Renforcement de l'accompagnement de l'étudiant-e lors de la première année charnière- ce qui n'est pas son dédoublement, pluridisciplinarité et diversification des parcours, meilleure visibilité en amont des choix d'orientation et des passerelles entre les filières, valorisation des aptitudes et engagements (notamment culturels, sociaux et syndicaux...) des étudiant-es en dehors de leur cursus ainsi qu'une meilleure reconnaissance des différentes pratiques pédagogiques.

Néanmoins pour Solidaires, la CGT et la FSU la proposition la plus importante reste le soutien à la création d'une allocation d'autonomie pour les étudiants qui est une revendication constante de la plupart des syndicats étudiants et en particulier de ceux de Solidaires, de la CGT et proches de la FSU.

En effet, nous savons bien que la réussite dans les études supérieures dépend en large partie de la possibilité d'étudier sereinement et pour cela nous revendiquons, l'instauration d'une allocation d'autonomie pour l'ensemble des étudiant-es qui garantira un revenu suffisant pour vivre et étudier dans de bonnes conditions.

La réussite dans les études supérieures dépend également des modalités d'accueil des étudiant-es. Or celles-ci se dégradent depuis plusieurs années. A titre d'exemple, les effectifs de l'université Jean Jaurès ont augmenté de 30 % en cinq ans sans aucun moyen supplémentaire à la clé. Et la récente décision gouvernementale d'amputer de 331 millions d'euros le budget de la recherche et de l'enseignement supérieur en 2017 alors que les effectifs étudiants augmentent de 40 000 va accentuer cette dégradation de la qualité de l'encadrement et du travail des enseignants.

Nos 3 organisations CGT FSU et SOLIDAIRES tiennent aujourd'hui à renouveler leur soutien à la lutte déterminée engagée par un collectifs d'étudiant-es à l'université Jean Jaurès de Toulouse pour contester la mise à l'écart, suite au tirage au sort sur APB et à la sélection à l'entrée du Master, de plusieurs dizaines d'étudiant Es encore sans inscription à la veille des vacances de Toussaint .Un grand nombre d'entre elles et eux sont des étudiantEs étrangerEs aujourd'hui en difficulté pour le renouvellement de leur titre de séjour. Les négociations se poursuivent à l'heure où nous nous exprimons même si des solutions ont commencé à être trouvées pour certains d'entre elles et eux suite à l'occupation de la salle du Conseil d'Administration de l'Université.

Avec eux, de façon plus globale, nous exigeons un réengagement financier de l'État pour stopper la libéralisation et la marchandisation de l'enseignement supérieur, pour une université publique, gratuite et ouverte à toutes et tous et donc sans tirage au sort ni sélection à l'entrée sur des prérequis imposés par un environnement socio-économique pour assurer une « employabilité ».

Il s'agit bien de défendre un savoir public, critique et émancipateur, contre le savoir-marchandise. C'est bien d'une égalité de droits dont nous avons besoin.

Les réserves que nous venons d'exprimer tant sur le fond que sur la forme de cet avis, font que la CGT, Solidaires et la FSU voteront contre cet avis.

Intervention de Madame Anne-Marie ASSEMAT

Pour les groupes CFDT et UNSA

Monsieur le Représentant de l'Etat,
Monsieur le Président du CESER Occitanie,
Chers collègues, chers amis,
Mesdames et Messieurs,

Au nom de la CFDT et de l'UNSA, nous remercions toutes les personnes auditionnées et saluons tout particulièrement le travail de notre chargée de mission.

Rappelons que 10 % des bacheliers de France se trouvent en Occitanie et que, même si notre région Occitanie connaît une réussite économique avec une expansion démographique, il faut noter que le nombre de boursiers en Occitanie est notablement supérieur à la moyenne nationale, mettant en exergue les très fortes disparités sociales avec un taux de familles pauvres qui est le deuxième de l'Hexagone derrière les Hauts-de-France.

Alors que les médias ont sauté en septembre sur le buzz des bacheliers avec mention très bien qui n'ont pas été tirés au sort dans leur choix d'orientation, le CESER avait entamé depuis plusieurs mois déjà son analyse pour identifier des préconisations afin d'améliorer l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur, en proposant des idées nouvelles qui pourraient être reprises dans certains cercles de réflexion et/ou de décision.

Le rapport du CESER s'avère être en plein dans l'actualité en particulier sur le portail Admission Post-Bac, puisqu'un certain nombre d'étudiants sont restés sans affectation. Cela est dû toutefois, pour une grande partie, à l'augmentation du flux des bacheliers sans progression proportionnelle du nombre de places sur les bancs des établissements de l'enseignement supérieur.

Concernant l'Admission Post-Bac (APB), il reviendra aux académies de mettre en œuvre des expérimentations concernant l'orientation et l'accueil des étudiants primo-entrants dans l'enseignement supérieur.

La proposition d'un APB à 3 portails d'entrée est intéressante, parce qu'elle porte l'objectif de faire 3 propositions distinctes d'orientation à chaque lycéen.

Cependant ce qui est en jeu, au-delà de considérations techniques concernant la possibilité de restructuration informatique du portail APB, de la mise à jour de l'algorithme et de la lisibilité du programme d'APB, c'est bien la nécessité de proposer un système de traitement des vœux d'orientation qui soit en phase avec les grands enjeux de la formation, de l'orientation et de l'accueil des nouveaux entrants.

Quels sont ces enjeux ?

- La formation pré-universitaire n'est souvent pas en adéquation avec les prérequis des modèles de travail dans les établissements du Supérieur
- Comment renforcer la capacité de choix d'orientation chez les primo-entrants ?
- En conséquence, ou concomitamment, les choix d'orientation sur APB sont souvent émis par défaut ou en vertu de considérations qui dépassent les critères de formations des

établissements. Nous voulons parler de critères sociaux, financiers et géographiques. Le CESER n'ignore pas cette réalité et a lui-même porté le principe des Contrats de site.

- Les nouveaux rythmes et modes de travail des étudiants sont à prendre en compte, autant que les contraintes sociales.

Dans l'absolu, il existe des solutions tranchées, qui ont fait l'objet récemment d'analyses par les groupes de travail ministériels: faut-il conserver un système d'accès aux études supérieures en l'état, opter pour la sélection à l'orientation, ou organiser la mise à niveau des futurs étudiants tout en les accompagnant par un suivi et une information optimale vers leur orientation ?

La CFDT et l'UNSA ne veulent retenir ni le principe du statu quo, ni celui de la sélection impérative. Une autre vision est possible, celle de l'accompagnement de fond du futur étudiant, ce qui permettrait nous le croyons de palier les problèmes d'augmentation des flux étudiants et d'accueil parfois inadéquat dans les formations du Supérieur. Le système du tirage au sort, inadmissible à tous égards, est l'illustration d'une situation subie par l'étudiant et les établissements.

Pour remplacer le tirage au sort qui est naturellement rejeté par la grande majorité des lycéens de par son caractère inhumain et le manque flagrant d'équité, le bon choix est de tenir compte des cursus individuels de chaque lycéen et de leurs acquis. Cela est bien préconisé dans le rapport. Ceci après avoir identifié les insuffisances et à la condition de proposer le suivi redonnant à chacun de réelles chances de réussite dans le cursus choisi.

En tout état de cause, une reconfiguration de surface du portail APB ne règlera pas à elle-seule les enjeux d'envergure que nous avons évoqués, et qui ne peuvent être éludés dans la situation actuelle de l'Enseignement supérieur. Quelle qu'en soit sa restructuration, le portail APB devra couvrir toutes les offres de l'enseignement supérieur et donc intégrer les formations sanitaires et sociales.

Il est évident pour la CFDT et l'UNSA que la COMUE devra se saisir pleinement de la question de l'orientation des étudiants, en lien avec l'enseignement secondaire.

La CFDT-CESER et l'UNSA, si elles partagent les diagnostics contenus dans l'avis, en lien avec leurs structures syndicales de l'enseignement supérieur, émettent des réserves quant à la préconisation n°1 tant sur sa mise en œuvre pratique que sur son efficacité pour l'amélioration des affectations.

En conséquence, la CFDT et l'UNSA s'abstiendront sur cet avis.

Je vous remercie pour votre attention.

Intervention de Monsieur Jean-Paul PANIS

Pour le groupe Association

(Consommateurs, retraités et Personnes âgées, familles, parents d'élèves, Sport, Culture, Jeunesse et éducation populaire, Environnement, Économie sociale et solidaire, Droits de la femme, planning familial, Conseil du cheval, chasse et coordination Occitane.,)

Monsieur le Représentant de L'Etat,
Monsieur le Président du CESER,
Monsieur le Rapporteur,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe ASSOCIATION partage les propositions portées dans l'avis sur l'égalité des chances d'accès à l'enseignement supérieur. Ce présent avis complète le travail déjà conduit lors d'un précédent avis du CESER ex-Midi-Pyrénées, en avril 2015, sur les sorties sans qualifications et sans diplômes de l'enseignement supérieur.

Le groupe ASSOCIATION, veut insister sur certains points,

Un préalable pour notre groupe : tout jeune bachelier, en fonction de son cursus scolaire doit avoir la possibilité d'accéder aux études supérieures qu'il souhaite.

Les dispositifs automatisés d'affectation des étudiants bacheliers : c'est-à-dire la plateforme numérique publique pour accéder aux filières d'études ont montré leurs limites, en raison de la difficulté d'ajuster la demande à l'offre de formation.

Selon le dernier rapport de la Cour des comptes d'octobre 2017, les modalités de fonctionnement d'APB sont peu transparentes et non conforme au code de l'éducation, dont acte !

A titre d'exemple en 2016, plus d'un quart des bacheliers professionnels sur APB ont été sans propositions à la fin de la procédure alors que **90 % d'entre eux avaient formulé un vœu vers les filières BTS et IUT en correspondance avec leur formation antérieure.**

Le groupe ASSOCIATION est totalement opposé à la méthode du tirage au sort à la rentrée universitaire pour les affectations des étudiants sur les filières à forte demande.

Nous tenons à rappeler que l'affectation dans une formation supérieure par défaut, conduit naturellement à des abandons, à une démobilitation du jeune, à une déception tant du jeune que de sa famille, et par voie de conséquence alimente le nombre de sorties sans qualification et sans diplômes.

Le groupe ASSOCIATION constate que les filières de BTS ou IUT qui accueillent une part importante d'étudiants des baccalauréats généraux, sont devenues très sélectives. Elles sont perçues par les étudiants comme une voie d'accès à d'études plus longues et non plus comme une filière courte à vocation professionnelle, et par voie de conséquence les bacheliers professionnels refusés des filières BTS ou IUT s'inscrivent à l'université, où dans bien des cas l'échec les attend. Il devient urgent de repenser cet accès aux filières BTS et IUT.

Les étudiants bacheliers qui n'auraient pas certains prés-requis selon l'orientation choisie, pourraient les acquérir en renforçant les matières en cause, la première année universitaire.

Le système éducatif se doit d'être le premier lieu institutionnel qui amène chacun vers la réussite personnelle et professionnelle et non le lieu où certains jeunes bacheliers technologiques et professionnels se trouvent exclus des filières qu'ils ont choisies.

Le groupe ASSOCIATION, souhaite que soient réorganisés les dispositifs d'informations sur les filières études et d'orientation. Il est souvent constaté qu'une part importante des entrants dans l'enseignement supérieur et particulièrement à l'université n'a pas suffisamment construit son projet scolaire et encore moins son projet professionnel.

Compte tenu de la diversité des formations proposées, ce qui fait la richesse de notre système d'enseignement supérieur, il est aussi indispensable de développer des passerelles entre les formations et surtout donner une plus grande lisibilité auprès des étudiants et leur famille, bien expliquer les parcours d'études.

Le groupe ASSOCIATION tient à rappeler que le CESER a affirmé à de nombreuses reprises son **attachement à « une politique de site » dynamique**, qui permet d'offrir sur le territoire des filières d'études supérieures plus proches des bassins de vie des jeunes. Les chiffres de ces sites montrent qu'une grande majorité des étudiants sont boursiers, et les meilleurs taux de réussite aux examens sont relevés. Ces sites universitaires, s'ils contribuent à un rééquilibrage du territoire, ils mobilisent aussi localement, tant les collectivités locales que les acteurs socio-économiques, et les réseaux sportifs et culturels.

En conclusion, un des défis de la démocratisation de l'enseignement supérieur est d'être en capacité d'accueillir ce flux important de nouveaux étudiants, **avec les moyens financiers et humains en adéquation avec cette évolution démographique.** Il a été permis à ces jeunes d'obtenir un baccalauréat, il convient maintenant de les amener, quelle que soit leur filière d'origine vers la réussite et l'acquisition d'un diplôme supérieur, le plus adapté à leur projet professionnel.

Le groupe ASSOCIATION votera le projet d'avis

Merci pour votre écoute.

REVUE DE PRESSE